Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS

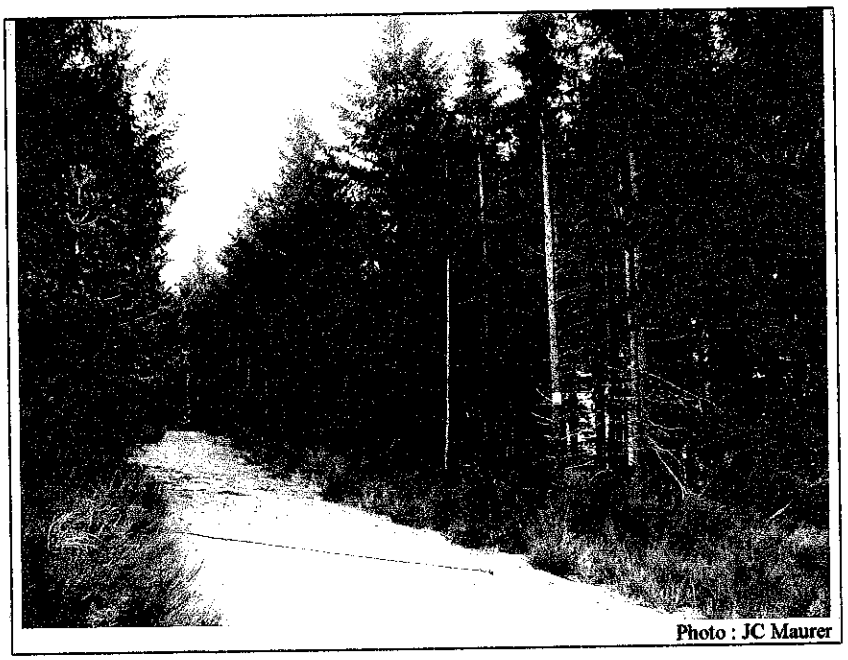

Photo : JC Maurer

AMENAGEMENT FORESTIER 2004- 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'AUVERGNE

Département : ALLIER
Commune de : Saint Nicolas des Biefs
Forêt communale de :
SAINT NICOLAS DES BIEFS
Contenance : **226,46 ha**

N° 2004 - 35

Premier Aménagement Forestier

- ARRÊTE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

(2004 - 2018)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET Du PUY de DÔME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L.143-1 et R.143-1 du Code Forestier,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Nicolas des Biefs en date du 7/11/2003,
déposée à la Sous Préfecture de Vichy le 24/11/2003
donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts :

- ARRÊTE -

Article 1er : la forêt communale de Saint Nicolas des Biefs, commune de Saint Nicolas des Biefs (département de l'Allier), d'une contenance de 226,46 ha, est affectée pour partie à la conservation de la diversité biologique et des paysages, et pour partie à la production de bois résineux

Article 2 : elle est divisée comme suit :
- 1ère série (**120,80 ha**) de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages
- 2ème série (**105,66 ha**) d'intérêt écologique particulier

Article 3 : La 1ère série sera traitée en futaie régulière de Douglas (30%) sapin pectiné (27%) , épicéa (30%), pin sylvestre (9%), hêtre et feuillus divers (4%)

Pendant une durée de **15 ans (2004 - 2018)** :

- 18,20 ha seront régénérés
- le surplus fera l'objet de coupes d'amélioration

Article 4 : La 2ème série fera l'objet d'une gestion conservatoire, notamment en application des préconisations des DOCuments d'OBjectifs des sites NATURA 2000 Monts de la Madeleine, côté Loire (FR 8201757) et côté Allier (FR8301019).

Pendant une durée de **15 ans (2004 - 2018)** :

- les landes et tourbières feront l'objet d'opérations de réouverture et de suivis scientifiques
- 4,37 ha seront parcourus en coupes de jardinage

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de *Clermont-Ferrand.* dans le délai de 2 mois à partir de sa publication.

Article 6 : Le Directeur Régional de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région **AUVERGNE**

Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur administratif du SGAR - Auvergne

Fait à Clermont-Fd, le - 3 FEV. 2004

Pour le Préfet de la Région Auvergne et par délégation,
Le Préfet de la Région, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

UNION EUROPÉENNE

Marcel RENOUF

Florence COSTIERE

Office National des Forêts

Direction Territoriale d' AUVERGNE-LIMOUSIN
Agence Départementale de l'Allier

Département de l'ALLIER
Arrondissement de VICHY
Canton du MAYET-DE-MONTAGNE
Commune SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS
Commune SAINT-RIRAND (LOIRE)
Région IFN Montagne Bourbonnaise
ORLAM Monts du Forez

FORET COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS -DES-BIEFS

226 ha 46 a

PREMIER AMENAGEMENT FORESTIER

2004 - 2018

1ème série : 120,80 ha — *Futaie régulière*
2ème série : 105,66 ha — *Intérêt écologique particulier et protection des paysages*

Altitude		
	Supérieure	1 040 m
	Moyenne	984 m
	Inférieure	810 m

Essences principales	
(% en surface début d'aménagement)	
Epicéa commun	18
Douglas	13
Sapin pectiné	11
Pin sylvestre	3
Feuillus divers	3
Vides boisables	8
Espaces non boisés	44
TOTAL	100

SOMMAIRE

0 . RENSEIGNEMENTS GENERAUX 4

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET 4

0.2 SURFACE DE LA FORET 5

0.3 PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE 5

0.4 PARCELLAIRE 6

TITRE I : ANALYSES DU MILIEU NATUREL 7

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES 7
1.1.1 Topographie et hydrographie 7
1.1.2 Climat 7
1.1.3 Géologie 8

1.2 LES HABITATS NATURELS ET LES STATIONS 8
1.2.1 Cadre biogéographique et bioclimatique : 8
1.2.2 Habitats forestiers et stations forestières 8
1.2.3 Milieux ouverts : 10

1.3 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) 13

1.4 FLORE 13
1.4.1 Récapitulatif des espèces végétales protégées 13
1.4.2 Espèces d'intérêt local 13
1.4.3 Répartition des essences forestières 13

1.5 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS ET DE L'OCCUPATION DU SOL 14
1.5.1 Types de peuplements rencontrés et autres occupations du sol 14
1.5.2 Etat récapitulatif des types de peuplements forestiers 15
1.5.3 Répartition des surfaces par classe d'âge et par essence 15
1.5.4 Résultats d'inventaire 16

1.6 FAUNE SAUVAGE 16

TITRE 2 : ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX 18

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE 18

2.2 AUTRES PRODUCTIONS 18

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES 19

2.4 ACTIVITES PASTORALES 20

2.5 ACCUEIL DU PUBLIC 20

2.6 PAYSAGES 20

2.7 RICHESSES CULTURELLES 21

2.8 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER 21

TITRE 3 : GESTION PASSEE 23

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES 23
3.1.1 Boisement 23

3.1.2 Dernier aménagement forestier 24
3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL 24
3.3 ETAT DES EQUIPEMENTS 25
3.3.1 Equipements de desserte 25
3.3.2 Equipements touristiques et autres 25
TITRE 4 : SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX 26
4.1 SYNTHESE- EXPOSE DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS ENVISAGEES 26
4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES 26
4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE 26
4.3.1. Mode de traitement 26
4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité 27
4.3.3 Détermination de l'effort de régénération 27
4.3.4 Classement des unités de gestion 28
4.4 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE 28
4.4.1. Gestion des complexes tourbeux 29
4.4.2. Gestion des landes et prairies 29
4.4.3 Récapitulatif des types de gestion 30
TITRE 5 : PROGRAMME D'ACTIONS 31
5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER 31
5.2 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE 31
5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes 31
5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux 33
5.3 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE 34
5.3.1 Actions sur les milieux ouverts 34
5.3.2 Actions sylvicoles 35
5.4 OPÉRATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ 35
5.5 GESTION DE LA FAUNE 36
5.6 DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC 36
5.7 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET 36
TITRE 6 : BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER 37
6.1 RECOLTES ESCOMPTEES POUR L'AVENIR - RECOLTES PASSEES 37
6.2 REVENUS PREVISIBLES ET REVENUS PASSES 37
6.3 DEPENSES PREVISIBLES ET DEPENSES PASSEES 37
6.4 BILAN ESCOMPTE - BILAN PASSE 37
ANNEXES 42
BIBLIOGRAPHIE 43

0 . RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt

FORET COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS

Il faut noter (voir ci-après) qu'une partie de la forêt est située sur le territoire de la commune de SAINT-RIRAND, dans le département de la Loire.

Origine de la forêt – Eléments d'histoire (détails en annexe 0-1-a, 0-1-b et 0-1-c)

Par délibération en date du 31 juillet 1955, le conseil municipal de SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS demande à l'Administration des Eaux et Forêts d'établir un programme de reboisement portant sur des parcelles de terrains improductifs abandonnés par différentes sections de la commune, de façon à créer une forêt communale soumise au régime forestier.

Soumission au régime forestier :

- sur le territoire de la commune de SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS :
  - Arrêté préfectoral du 17 avril 1956 portant sur 110,64 ha (ancien cadastre) de biens abandonnés par les habitants de diverses sections de la commune (sous contrat FFN).
  - Arrêté préfectoral du 4 juillet 1995 portant sur 43,2313 ha de biens soit abandonnés par les habitants de sections de commune, soit acquis par la commune.

Les deux précédents arrêtés ont été annulés et remplacés (restructuration) par l'arrêté préfectoral du 23 août 1995, permettant l'adoption du cadastre en vigueur en 1995.

- sur le territoire de la commune de SAINT-RIRAND :

.Arrêté préfectoral du 17 septembre 1997 portant sur 58,7552 ha de biens soit abandonnés par les habitants de la section de Vacher, soit par acquisition à la commune de VICHY.

- La situation, tenant compte des soumissions intervenues, est la suivante :

Commune de situation	Arrêté préfectoral	Contenance	Origine de propriété
SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS (ALLIER)	du 23 août 1995 (Préfet de l'Allier)	155 ha 82 a 90 ca	Anciens biens de sections et acquisitions par la commune
SAINT-RIRAND (LOIRE)	du 10 août 1995 (Préfet de la Loire)	58 ha 75 a 52 ca	Anciens biens de sections et acquisitions par la commune
SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS (ALLIER)	du 17 septembre 1997 (Préfet de l'Allier)	12 ha 04 a 51 ca	Anciens biens de la section de Fayot

Toutefois, une restructuration du cadastre de la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs a ramené la surface totale soumise à 167 ha 70a 41 ca sur cette commune au lieu de 167 ha 87 a 41 ca.

Situation de la forêt

Région	:	AUVERGNE	RHONE-ALPES
Département	:	ALLIER	LOIRE
Arrondissement	:	VICHY	ROANNE
Canton	:	LE MAYET-DE-MONTAGNE	SAINT-HAON-LE-CHATEL
Commune	:	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	SAINT-RIRAND
Région IFN	:	Montagne Bourbonnaise	

Orientation Locale d'Aménagement : Monts du Forez

Forêt communale de SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS

PLAN DE SITUATION

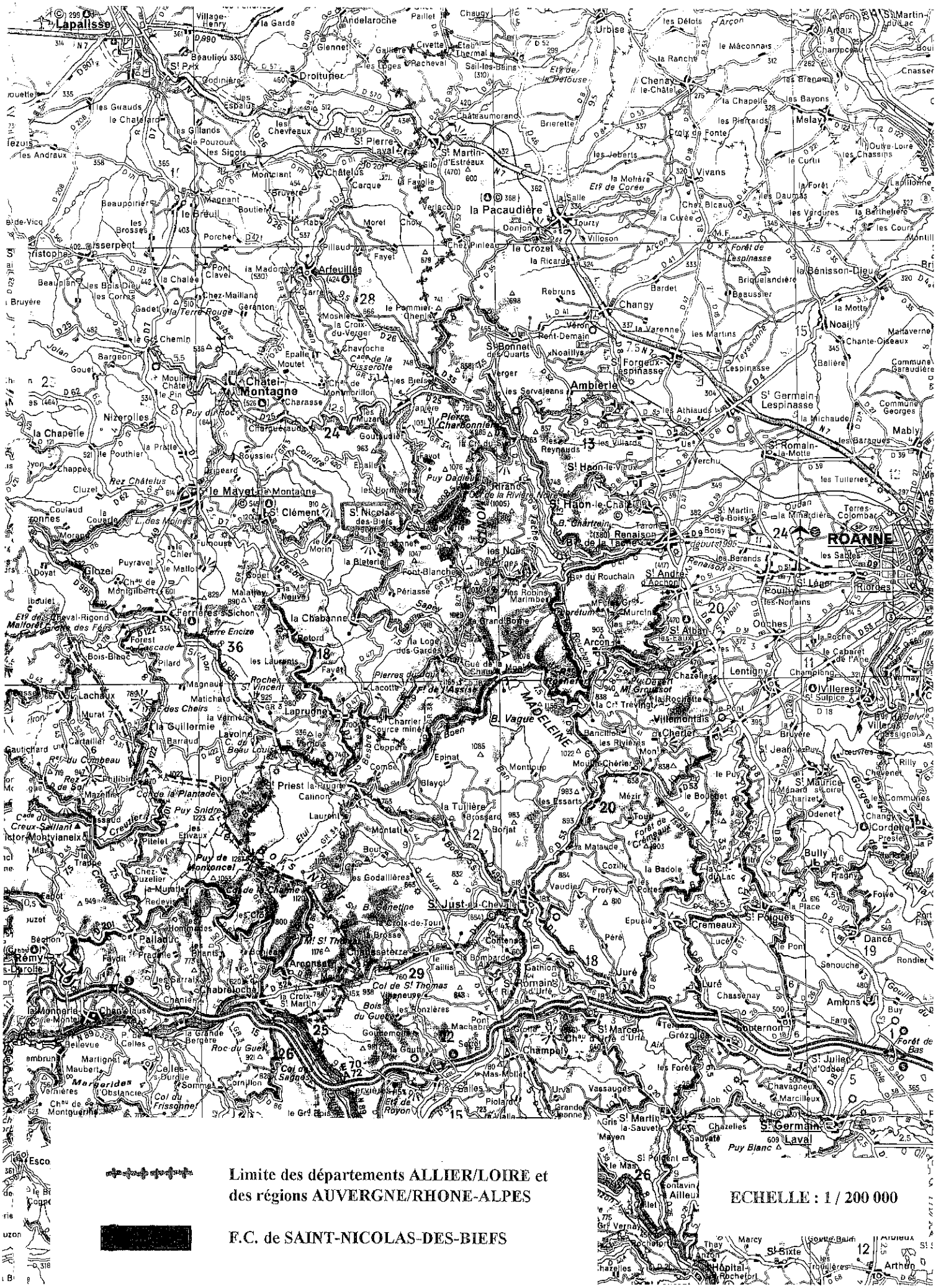

SCHEMA DE SITUATION IFN

Régions forestières départementales

1 - Montagne Bourbonnaise
2 - Basse-Combraille
3 - Bocage Bourbonnais
4 - Sologne Bourbonnaise
5 - Val d'Allier et Limagne
6 - Moyenne-Combraille

Régions forestières nationales de rattachement

03.1 - Monts du Forez
03.2 - Basse-Combraille
18.3 - Boischaut-sud et Bocage Bourbonnais
03.4 - Sologne Bourbonnaise
63.9 - Val d'Allier et Limagnes
63.6 - Moyenne-Combraille

● **FORET COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS**

—— **Limites de régions forestières**

Organisation administrative de la gestion

Direction Territoriale d'AUVERGNE-LIMOUSIN
Agence de l'ALLIER
Unité territoriale SUD-ALLIER
Triage de LE MAYET-DE-MONTAGNE

Plan de situation et schéma de situation IFN

0.2 SURFACE DE LA FORET

Surface des parcelles sous contrat FFN : arrêté préfectoral du 17 avril 1956 : 110,64 ha (voir en annexe 0 -1-a la nouvelle surface de ces parcelles, issue de la restructuration prenant en compte les parcelles et les surfaces figurant au cadastre rénové).

Surface cadastrale actuelle : (voir en annexes 0-2-a et 0-2-b les extraits de la matrice cadastrale).

- Territoire communal de SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS (ALLIER)	167 ha 70 a 41 ca
- Territoire communal de SAINT-RIRAND (LOIRE)	58 ha 75 a 52 ca
Surface totale :	226 ha 45 a 93 ca

arrondie à 226,46 ha

C'est la seule surface connue de la forêt. Elle est retenue bien que des petits problèmes de raccordement du cadastre au niveau des deux communes existent mais ne pourront être résolus avant longtemps bien qu'ils aient étés signalés aux services du Cadastre des départements de l'Allier et de la Loire.

Surface réduite : **elle s'établit à 119,69 ha** (surface 1ére série moins celle des zones asylvatiques).

0.3 PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE

Aucun à notre connaissance, les seuls éléments disponibles sont les plans du cadastre.

Matérialisation des limites périmètrales

Désignation	Longueur en mètres
limites * matérialisées ou bornées	13141
limites naturelles	437
tronçons litigieux ** à borner	8457
TOTAL LIMITES	22035

* Les limites nées de la traversée de voies publiques en forêt ne sont pas prises en compte.

** Des litiges persistent ; il est tenté de les résoudre au coup par coup avec les riverains concernés, à l'occasion des passages en coupe ou lorsque ceux-ci se manifestent. La commune n'a ni les moyens financiers ni la volonté d'engager une opération de délimitation et de bornage.

0.4 PARCELLAIRE

Les seules parcelles cadastrales ont servi de référence pour les travaux et les coupes effectuées jusqu'alors, et encore il n'existe pas de correspondance précise avec les peuplements forestiers.
(Voir état de correspondance entre les parcelles cadastrales et le parcellaire créé en annexe 0-3)

Un parcellaire a été mis en place, s'appuyant sur :

- le découpage de la forêt en massifs ou ténements,
- l'objectif assigné au territoire concerné,
- les limites naturelles ou assimilées quand elles existent.

La forêt est divisée en 16 parcelles de surface moyenne 14ha.

TITRE I : ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

Il n'existe pas de catalogue de stations forestières de référence pour l'étude du milieu naturel.

Le taux de boisement de la région naturelle « Montagne Bourbonnaise » est de 38 %. Il est d'environ 75 % de l'ensemble du territoire communal de Saint-Nicolas-des-Biefs.

1.1.1 Topographie et hydrographie

La forêt est située dans les Monts de la Madeleine qui marquent une limite naturelle entre les départements de l'Allier et de la Loire, au nord des Monts du Forez.

Elle se tient en grande partie en situation de plateau ; ainsi l'altitude moyenne est de 984 m malgré des extrêmes de 1040 m parcelle 14 A et de 810 m au pied de la parcelle 13 ; elle augmente progressivement de l' ouest vers l'est.

Elle est morcelée puisque constituée de 10 tènements d'importance inégale.

Les expositions sont variées :

- sud-ouest pour le 1/5 de la forêt, avec des pentes de 20 à 40%,
- nord-ouest pour le 1/10 de la forêt, avec des pentes de 15 à 20%,
- sud-est pour le 1/20 de la forêt,avec des pentes pouvant atteindre 50%,
- le reste de la forêt est en situation de plateau.

Cours d'eau : cette situation fait qu'elle se trouve seulement concernée par de petits ruisseaux qui y prennent leur source. Signalons le Coindre affluent de la Besbre (bassin de l'Allier) et le ruisseau de Lavoine vers le bassin de la Loire.

1.1.2 Climat

- Station météorologique de référence : au sud de la forêt, plateau de la Verrerie de la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs, à une altitude de 1022 m ; pour la période 1992-1996, les données sont :

Pluviométrie mm/an	1542	(1240 à 1797)
Température annuelle °C	7.8	(7.2 à 8.6)
Nombre de jours de neige	35	(21 à 47)

La pluviométrie semble plus élevée ces dernières années, des données plus anciennes font état d'une moyenne de 1300 mm.

La Montagne Bourbonnaise forme un relief contre lequel viennent buter les nuages, majoritairement en provenance du nord-ouest. Son versant ouest est donc pleinement sous influence atlantique.

Le calcul de l'Indice de Martonne I = P / (T+10) donne 87, ce qui est une valeur très élevée, à mettre en relation avec l'existence de tourbières sur le site, dont la formation est déterminée par un climat froid et humide.

Le gel tardif est un facteur limitant nettement la croissance en hauteur du sapin au stade juvénile. En effet les pousses de l'année sont très fréquemment gelées sur les sujets d'une taille inférieure à 4-5 mètres. Les brouillards givrants peuvent endommager la cime des jeunes épicéas.

- Accidents météorologiques :

Tempête de novembre 1982 .
Tempête de décembre 1999 .
Toutefois, ils ont très peu affecté les jeunes peuplements de la forêt.

1.1.3 Géologie

Carte géologique 1/ 50 000 de référence : Le Mayet-de-Montagne 1978.
La forêt repose sur deux types de formations géologiques :
- des formations éruptives hercyniennes, sous la forme de faciès recristallisés de granite et microgranites ou d'association de faciès (granites, microgranites et faciès recristallisés). Ce sont des roches moyennement altérables et qui tendent très lentement à l'argilisation.
- des substrats en majorité quaternaires :
  . formations à blocailles du Würm (blocs hétérométriques et sables granitiques argileux),
  . colluvions de fonds de vallon (sables plus ou moins argileux supportant localement des formations tourbeuses).

Ils sont à l'origine, à l'exception des tourbières, de sols forestiers satisfaisants.

1.1.4 Pédologie

Les types de sols rencontrés sont issus de l'altération des roches en place sous l'action du climat montagnard ; ils se trouvent fréquemment ordonnés en topo-séquence, avec du haut en bas du versant :
- les lithosols sur granite affleurant. Ils présentent une faible réserve utile en eau et donc de faibles potentialités forestières. La profondeur d'enracinement y est limitée à quelques fissures entre les blocs,
- les sols brun acide, brun ocreux ou sol ocre podzolique sur altérites. La réserve utile est directement liée à la profondeur prospectable par les racines. La présence de sources renforce localement la fertilité. Les sols les plus riches chimiquement sont développés sur des colluvions de bas de versant et présentent une forte proportion de limons dans la texture,
- le gley dans les fonds argileux, surmontés le plus souvent d'une tourbe. Ces sols présentent des contraintes fortes au développement de la végétation forestière.

Les meilleures potentialités forestières se trouvent sur sol brun acide. C'est par ailleurs le type le plus répandu, donnant des sols légers, filtrants mais fréquemment carencés en phosphore et en calcium.

1.2 LES HABITATS NATURELS ET LES STATIONS

1.2.1 Cadre biogéographique et bioclimatique :

La commune de Saint-Nicolas-des-Biefs se situe comme suit dans le découpage biogéographique du territoire français :
Région eurosibérienne
Domaine atlantique
Secteur du Massif Central
District de la Montagne Bourbonnaise

L'influence atlantique est ici atténuée, on ne relève que très peu d'espèces à aire de répartition atlantique (*Wahlenbergia hederacea, Carum verticillatum*).

Les données climatiques permettent de rattacher sans ambiguïté la zone étudiée à l'étage montagnard moyen. Néanmoins, à la faveur d'une exposition ouest, des éléments de l'étage collinéen se retrouvent assez haut en altitude (chêne sessile notamment).

1.2.2 Habitats forestiers et stations forestières

L'étude ne porte ici que sur les boisements actuels et terrains à vocation forestière.

En référence à l'étude d'A. FRANC « Le Massif Central cristallin. Analyse du milieu. Choix des essences » CEMAGREF, 1988, l'ORLAM Monts du Forez propose une typologie stationnelle basée sur la réserve utile des sols (RU), approchée par la profondeur du sol (et l'exposition). Pour l'étage du montagnard inférieur, l'ORLAM nous conduit à distinguer quatre stations :

- les dépressions hydromorphes ⇒ type 14 (pour mémoire)
- les stations à faible RU (30 à 60 mm) ⇒ type 07 sur sol superficiel
- les stations à RU moyenne (60 à100 mm) ⇒ type 09 sur sol moyennement profond
- les stations à forte RU (100 à 150 mm) ⇒ type 11 sur sol profond

Tableau récapitulatif des stations forestières (Annexe n°1.1)

Type	Station	Surface (ha)	(%)	Essences les mieux adaptées principales	secondaires	Fertilité et production indicative
07	Acidiphile sur sol superficiel	16,91	13	Pin sylvestre Pin laricio	Sapin pectiné, hêtre	Faible 6 à 8 m3/ha/an
09	Mésoacidiphile sur sol moyennement profond	76,70	60	Sapin pectiné Douglas	Hêtre	Moyenne 9 à 11 m3/ha/an
11	Acidicline sur sol profond	30,10	24	Douglas Sapin pectiné	Hêtre	Forte 12 à 16 m3/ha/an
14	Boulaie-saulaie hydromorphe	2,93	3		Bouleau pubescent, saules, sapin pectiné	Très faible. Intérêt forestier quasi nul
Total		126.64	100			

60% de la surface forestière ont donc une fertilité moyenne, et 24% une fertilité forte. Le sapin pectiné, le douglas, le hêtre constituent les trois essences les mieux adaptées sur la plus grande partie de la surface.

Cf annexe cartographique 1, carte des milieux naturels.

Par ailleurs, le niveau trophique (richesse en éléments minéraux) semble bien corrélé avec la profondeur du sol :

Type 7	Stations acidiphiles à Myrtille, Callune, Canche flexueuse...
Type 9	Stations mésoacidiphiles à Houlque molle, Fougère aigle, Luzule des bois...
Type 11	Stations acidiclines à Fougère femelle, Fougère spinuleuse....

Correspondance stations forestières/habitats

Type de station	Habitat générique	Code Natura 2000	Code corine	Intérêt patrimonial	Réf. Manuel habitats
7, 9	Hêtraies (sapinières) acidiphiles, Atlantiques montagnardes à Houx	9120	41.12	Faible. Très répandu sur l'ensemble de la région	H32
11	Hêtraies (sapinières) neutroclines à acidiclines montagnardes	Non concerné	≈42.11	Moyen. Milieux plus rares dans le contexte du Massif Central cristallin	/
14	Tourbières boisées	91D1	44.A	Fort. Boulaie pubescente tourbeuse de montagne. Habitat prioritaire	Tb 21

Il s'agit d'une correspondance théorique, valide si la physionomie de la végétation actuelle est comparable avec celle supposée climacique. Compte tenu du contexte climatique et géologique d'une part, de la forte pression anthropique exercée autrefois sur la forêt d'autre part (verriers, troupeaux), il est en effet permis de penser que la végétation climacique est partout la hêtraie-sapinière, en dehors des zones à fort blocage stationnel (tourbières, rochers...). Cela correspond à deux grands habitats à végétation potentielle de hêtraie (sapinière), selon la richesse chimique du sol. Seul le premier est concerné par la directive européenne " Habitats-Faune-Flore ".

En pratique, les peuplements forestiers rencontrés actuellement, d'origine quasi exclusivement artificielle, ne sont pas représentatifs de la station forestière. Seuls ceux où le hêtre est actuellement présent, peuvent être rattachés avec certitude à cet habitat de hêtraie-sapinière. Ils représentent environ 4,5 ha, à l'état de taillis. Ils ne présentent donc aucun intérêt patrimonial particulier et sont d'autre part situés en dehors du site Natura 2000.

La Boulaie sur tourbe, disposée en ceinture autour du haut-marais des Narces, ne constitue pas non plus un habitat forestier typique. En effet ce site était encore entièrement défriché et pâturé il y a 50 ans. La recolonisation par le bouleau et les saules est encore très incomplète. Par contre l'épicéa est très présent, qu'il ait été planté où qu'il se soit développé spontanément. C'est la raison pour laquelle cet habitat n'a pas été retenu lors de l'expertise réalisée en 1999 dans le cadre du document d'objectifs. Il s'agit cependant d'un habitat susceptible de restauration, présentant un bon fonctionnement et abritant des espèces végétales caractéristiques (sphaignes, laîches, linaigrette à feuilles étroites, prêle des bois) et donc un intérêt patrimonial certain.

1.2.3 Milieux ouverts :

La cartographie des milieux ouverts provient de quatre sources :
Plan de gestion de la tourbière de la Verrerie. Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes 1997
Expertise CBNMC 2000, pour ONF (Docob Allier)
Expertise CBNMC 2002, pour l'Association Pour la Création du PNR des Monts de la Madeleine (Docob Loire)
ONF

Trois grands types de milieux sont représentés : les landes, les prairies, les tourbières et marais. Ils sont figurés sur la carte par des codes en lettres. Seules les grandes lignes de la typologie sont données, pour plus de détail sur les habitats élémentaires, se reporter aux études scientifiques (CREN 1997, CBNMC 2000 et 2002).

Les prairies de fauche, mésophiles (Le Magasin, Pierre-Châtel) : elles sont composées de Fromental, Rhinanthe crête de coq, Grande marguerite, Arnica, Trèfle des prés, Flouve odorante, Oseille commune, Plantain lancéolé, Silène enflé, Berce, Renoncule âcre... Il s'agit de prairies diversifiées, richement fleuries et donc riches en insectes, sur 6,65 ha (**type A**).

Les landes : elles correspondent à des faciès d'enfrichement de terrains abandonnés par l'agriculture ou de dégradation de la forêt ancienne. On peut individualiser 3 types selon leur physionomie et leur composition floristique :

• lande sèche à Callune, Myrtille, Genêt poilu, Gaillet des rochers, Canche flexueuse, Germandrée scorodoine, Fougère aigle, Tormentille...Susceptible d'abriter le Lycopode en massue (5 stations connues à la Verrerie) (**type B**) sur 37,37 ha.
Une partie de ces landes fait l'objet d'un fauchage sur une surface de 10 ha environ. Si la fauche est occasionnelle, la lande régresse au profit d'espèces telles que la houlque molle, la canche flexueuse, la germandrée scorodoine, le mélampyre des prés, qui sont autant d'espèces d'ourlets herbacés, sur 4,81 ha (**type B'**). Si la fauche est annuelle, le milieu prend des allures de prairie acidiphiles à nard raide, sur 5,01 ha (**type C**).

• lande à fougère (Le Magasin, La Verrerie) : elle est individualisée sur une base essentiellement physionomique. Il s'agit d'une formation quasi monospécifique, sur 14,47 ha (**type D**). Elle semble intermédiaire entre le type précédent et le suivant.

• lande à genêt, très fortement dominée par le genêt à balais, qui constitue un frein efficace à la colonisation par les arbres. Oseille, Millepertuis, Véronique petit chêne, Tormentille, Séneçon de Fuchs, Grande marguerite, Houlque laineuse, Lychnide fleur de coucou, Flouve odorante, Cirse des marais, Achilée millefeuille, Dactyle aggloméré, Linaire rampante, Pédiculaire des bois...(**Type E**) sur 3,50 ha.

En matière de dynamique de la végétation, on peut avancer de façon sommaire et simpliste l'hypothèse suivante :

Lande à Callune (types B, B', C)	⇒	Type de station 7
Lande à Fougère (type D)	⇒	Type de station 9
Lande à Genêt (type E)	⇒	Type de station 11

L'ensemble de ces landes est soumis à une forte pression de colonisation (Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Saule marsault, Saule à oreillettes, Tremble, Bouleau verruqueux). Des noyaux arbustifs se forment, le couvert forestier est parfois voisin de 10 %.

Les tourbières et marais : on distingue :

• les complexes de bordure de tourbière, sur 13,72 ha (**type F**):

- prairies humides, para-tourbeuses, oligotrophes, type à Jonc acutiflore, ou type à Molinie
- saulaies arbustives ; elles ceinturent les zones tourbeuses proprement dites. Ensemble bien représenté à la Verrerie, moins typé aux Narces.

• Le complexe de tourbière active, sur 13,55 ha (**type G**), qui comprend trois éléments :

-la tourbière haute ou plus précisément lande de tourbière à Callune, Linaigrette engainante, Scirpe cespiteux, Myrtille, Sphaignes... Elle occupe la tourbière bombée et constitue le stade ultime de maturation avant minéralisation superficielle de la tourbe et boisement par le bouleau pubescent. La tourbière des Narces a été boisée artificiellement en pin à crochets et épicéa et présente une physionomie assez fermée. L'état de conservation de cette dernière semble assez mauvais, du fait de la disparition des sphaignes turficoles, et d'une érosion active de la tourbière en lien avec d'anciennes fosses de tourbage.

- les dépressions sur substrat tourbeux, incluses par lentilles dans l'habitat précédent. Elles abritent d'importantes populations de Rossolis *(Drosera rotundifolia)* et Rhynchospore blanc (Les Narces, la Verrerie).

- le bas-marais acide, qui représente un stade de jeunesse de la tourbière : Violette des marais, *Carex rostrata, Carex nigra, Carex echinata*, Tormentille, Molinie, Bistorte, Jonc diffus, Carvi verticillé, Sphaignes, Linaigrette à feuilles étroites... Ce milieu est en lien dynamique avec des saulaies arbustives à Saule à oreillettes. Ceinture de la tourbière des Narces, amont de la zone de captage, ponton de la Verrerie.

Enfin on peut signaler de façon beaucoup plus anecdotique la présence de végétation des **parois rocheuses siliceuses** à Pierre-Châtel. Il s'agit d'un groupement très fragmentaire d'Asplénie septentrionale auquel s'adjoint un peu de Polypode et de *Sedum maximum* (**type H**), sur 0,74 ha.

Voir tableau récapitulatif des milieux ouverts en page suivante.

Au total sont recensés 8 habitats génériques (2 forestiers et 6 associés à la forêt) relevant de la directive, dont 2 prioritaires : la tourbière boisée et la tourbière haute active. Les habitats tourbeux sont clairement les plus rares et les plus remarquables; Le complexe d'habitats en présence, alliant zones humides et zones sèches, forêt et milieux ouverts, est également un facteur d'intérêt, même si l'on peut regretter la grande rareté, voire l'absence de forêt « naturelle », à base de hêtre et de sapin à Saint-Nicolas des Biefs.

Voir annexe 1-1 et annexe cartographique 1, carte des milieux naturels.

Synthèse des habitats de milieux ouverts

Type	Surface	%	Habitat générique Directive "Habitats"	Code Habitat	Intérêt patrimonial	Code Corine	Réf. Manuel*
			4 Landes et fourrés tempérés				
B	37,37	37	Landes sèches européennes à Callune	4030	Moyen, groupement résiduel ayant régressé par boisement. Stations à Lycopode en massue. Fort intérêt paysager	31.2	L 50
B'	4,81	5	Idem, variante fauchée	4030	Faible	31.2x 35.1	/
C	5,01	5	Idem variante à Nard raide	(6230)	Faible, faciès très artificialisé	35.1	Cp 40
D	14,47	15	Lande à fougère	/	Faible, milieu peu diversifié, constituant de la mosaïque	31.86	/
E	3,5	3	Lande à genêt à balais	/	Faible	31.84	/
			6 Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles				
F	13,72	13	Prairies humides oligotrophes	6410	Moyen. Habitat de Whalenbergie	37.3	Pn h 10
			Saulaies	/	Moyen, intérêt comme élément de l'écocomplexe	44.92	/
A	6,65	7	Prairies maigres de fauche	6510	Moyen	38.3	Cp 51
			7 Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais				
G	13,55	14	Bas-marais acide	/	Moyen, très localisé	54.42	/
			Tourbières hautes actives	**7110**	**Fort, habitat prioritaire** Habitat de Canneberge	51.1	T 10
			Dépresssions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion*	7150	Fort. Habitat à Drosera et Rhynchospore	54.6	T 10
			8 Habitats rocheux et grottes				
H	0,74	1	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Moyen, Habitat peu typé et peu représentatif	62.2	R 10
TOTAL	**99,82**	**100**					

* Gestion forestière et diversité écologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ENGREF ONF IDF 2000.

1.3 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Cf annexe cartographique 5, carte des éléments remarquables.

Type de Znieff	N°	Nom de la zone	Surface Ha	Observations
II	0010-0001	Monts de la Madeleine	8500	Hêtraies-sapinières, tourbières, richesse ornithologique, entomofaune A cheval Allier/Loire
I	0010-003	Tourbières de la Verrerie	43	Inclut tourbière des Narces (Allier)
I	4208-0801	La Verrerie	10.47	Inclut tourbière de la Verrerie (Loire)

1.4 FLORE

1.4.1 Récapitulatif des espèces végétales protégées

Nom latin	Nom français	Protection	Localisation	Source	Fréquence sur le site
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles ronde	N (nationale)	Les Narces La Verrerie	CREN/ CBNMC	Abondante
Vaccinium oxycoccos	Canneberge	R (régionale)	Les Narces	CBNMC/ ONF	Très rare 1 station
Lycopodium clavatum	Lycopode en massue	D 42 département Loire	La Verrerie Les Narces	ONF/CREN CBNMC	Peu fréquent 8 stations
Rhynchospora alba	Rhynchospore blanc	R Région Rhône-Alpes	Les Narces La Verrerie	CREN/ CBNMC	Abondant Assez rare
Wahlenbergia hederacea	Wahlenbergie à feuilles de lierre	D 42 département Loire	La Verrerie	CREN	Peu fréquent
Scutellaria minor	Petite scutellaire	R Rhône-Alpes	La Verrerie	CBNMC	Rare. Limite est de son aire

Noter que les stations de Lycopode sont presque toutes situées en périphérie immédiate des complexes tourbeux, et assez peu en lande sèche à Callune, qui serait son habitat de prédilection.

1.4.2 Espèces d'intérêt local (non protégées, mais peu banales) :

Prêle des bois
Antennaire dioïque
Séneçon cacaliaster
Scorzonère humble (liste rouge régionale d'Auvergne)
Scirpe cespiteux

1.4.3 Répartition des essences forestières

Essence	% Surface boisée (approximatif)	% Nombre (1)	% Volume (1)
Epicéa commun	37	42	27
Douglas	28	20	41
Sapin pectiné	22	26	24
Pin sylvestre	7	8	6
Feuillus divers	6	4	2
TOTAL	100	100	100

(1) Données issues d' inventaires statistiques ayant portés sur 40% de la surface boisée ; le pourcentage du volume constaté pour l'épicéa commun est un peu faible, provenant de comptages en majeure partie après 1ère éclaircie pour cette essence.

Il faut noter la présence du pin à crochets sur quelques hectares dans la partie tourbière des Narces , de 1 à 4 m de hauteur à 46 ans (plantation 1957). A l'époque deux espèces de pin étaient confondues sous la même appellation de pin de montagne (*Pinus montana*) : le pin à crochets ou pin de tourbière (*Pinus uncinata*) et le pin mugo (*Pinus mugo*). Or il semble bien que les deux espèces soient présentes aux Narces. En effet on observe deux physionomies bien différentes, l'une arborescente, au feuillage plutôt sombre et relativement vigoureuse malgré une hauteur moyenne n'excédent pas quelques mètres, qui correspond au pin à crochets, variante de tourbière (*Pinus uncinata var. rotundata*), l'autre à port buissonnant, avec tiges multiples, peu élevé et au feuillage plus clair et correspondant au pin mugo.

La présence de ces pins, malgré leur origine artificielle, revêt donc un certain intérêt écologique. Elle peut aider à résoudre des questions récurrentes sur le caractère autochtone du pin à crochets dans les moyennes montagnes françaises.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS ET DE L'OCCUPATION DU SOL

L'étude sur les peuplements forestiers porte sur l'ensemble des parcelles boisées ou à vocation forestière de 1ère série (à l'exception d'une surface de 1.11 ha à intérêt écologique) ainsi sur 6,95 ha de plantations sous contrat FFN situées sur des terrains à vocation écologique, soit une surface de 126,64 ha.

Les autres parcelles sont constituées d'espaces non boisés à vocation agricole ou d'intérêt écologique qui ont étés décrits au paragraphe 1.2.3, pour une surface de 99.82 ha.

La plupart des reboisements ont étés effectués d'octobre 1956 à mai 1960, par plantation en plein, aboutissant ainsi à la création de peuplements de futaie régulière ; il ne subsiste que quelques feuillus, essentiellement du hêtre accompagnant le sapin pectiné.

Les types de peuplements ont étés définis et décrits avant la parution de la fiche n°23 – Typologie des peuplements Massif Central, par la STIR. Ils peuvent y être rattachés et sont strictement monostrate, métatype S1.

1.5.1 Types de peuplements rencontrés et autres occupations du sol

Types de peuplements:

Futaie régulière résineuse

Type	Essence	STADE. SOUS-TYPE			
		1 – Jeune futaie hauteur > 18 m typologie MC : S1 – T1	2 – Haut-perchis hauteur 12 à 18 m typologie MC : S1 - T1	3 – Gaulis –Bas-perchis hauteur 6 à 12 m typologie MC : S1-Gaul	4 – Plantations récentes hauteur < 6 m typologie MC S1 gaul
1	EPC	1.1	1.2	1.3	1.4
2	DOU	2.1	2.2	2.3	2.4
3	S.P	3.1	3.2.	3.3	3.4
4	P.S	4.1	4.2	4.3	4.4
5	Mélange	5.1	5.2	5.3	5.4

Autres types à vocation forestière

Type	Description
6	Taillis et assimilés : souvent vieilli de hêtre, chêne et autres feuillus, possibilité de balivage ou à conserver en l'état, ou boulaie-saulaie hydromorphe
7	Espaces non boisés à vocation forestière: friches (pâturage abandonné) ou issus de coupe à blanc de hêtre

Autres occupations du sol

Type	Description
8	Espaces non boisés à vocation agricole (type de milieu naturel A)
9	Espaces non boisés d'intérêt écologique ou paysager, sans vocation agricole ni forestière (types de milieux naturels B à H)

1.5.2 Etat récapitulatif des types de peuplements forestiers

TYPE DE PEUPLEMENT	SURFACE (ha)	% SURFACE TOTALE
1 Futaie régulière EPC	39,39	31
2 Futaie régulière DOU	27,75	22
3 Futaie régulière S.P	23,22	18
4 Futaie régulière P.S	7,14	6
5 Futaie régulière mélangée	3,88	3
6 Taillis et assimilés	7,06	5
7 Espaces non boisés à vocation forestière	18.20	15
Total	126.64	100

Voir en annexe n°1.2, la répartition des types de peuplements par parcelle et l'annexe cartographique 2, carte des peuplements forestiers et autres occupations du sol.

1.5.3 Répartition des surfaces par classe d'âge et par essence

Bien que la plupart des peuplements sont issus d'un boisement du FFN d'un âge moyen de 45 ans, il est intéressant de présenter la répartition des surfaces par classe d'âge et par essence prenant en compte également les terrains récemment soumis à vocation forestière.

Classe d'âge⇒ / Essence dominante↓	0/10	11/20	21/30	31/40	41/50	51/60	61/70	71/80	Surface Ha	%
Epicéa commun			7.17	1.26	30.55			0.41	**39.39**	**31**
Douglas		8.25			19.50				**27.75**	**22**
Sapin pectiné	1.00				22.22				**23.22**	**18**
Pin sylvestre					7.14				**7.14**	**6**
Mélange				0.44	3.44				**3.88**	**6**
Taillis			2.58	0.75	1.48	2.25			**7.06**	**5**
Vide	18.20								**18.20**	**14**
Total	**19.20**	**8.25**	**9.75**	**2.45**	**84.33**	**2.25**		**0.41**	**126.64**	
%	**15**	**6**	**8**	**2**	**66**	**2**		**1**		**100**

1.5.4 Résultats d'inventaire

Des inventaires par échantillonnage statistique ont été réalisés au cours des mois de juin et juillet 1999.
Diamètres inventoriés : Ø 5 et + pour toutes les essences en raison de l'âge des peuplements.
Tarif de cubage utilisé : Algan 12 .
Principaux résultats de l'inventaire :
Ils portent sur les trois principales essences rencontrées :

- Epicéa commun :

Parcelle	Type	Surface	Age	Ho	N	Do	Ho/Dg	G	(Vol/ha)	Classe *fertilité	Observation
8	1.2	6.00	41	16.20	1517	25	112.40	24.60	215	28.50	
13	1.2	2.50	41	16.70	1833	25	101.20	39.10	290	29.00	
14	1.2	11.50	41	14.30	990	25	85.20	21.90	171	26.60	après 1ère éclaircie

*Ho à 100ans

- Douglas

Parcelle	Type	Surface	Age	Ho	N	Do	Ho/Dg	G	(Vol/ha)	Classe *fertilité	Observation
7	2.1.(a)	11	41	22.60	622	36	87.70	32.40	322	26.50	après 2ème éclaircie
8	2.1	1.65	41	20.30	1267	35	89.10	51.80	485	24.20	
13	2.1	3.75	41	22.00	858	41	75.70	56.90	612	25.90	avant 1ére éclaircie
14	5.1	2.30	41	19.80	1100	40	83.10	48.70	489		avec épicéa dominé

*Ho à 50 ans

- Sapin pectiné

Parcelle	Type	Surface	Age	Ho	N	Do	Ho/Dg	G	(Vol/ha)	Classe fertilité	Observation
13	3.2.(b)	2.10	41	16.70	1400	30	83.60	43.70	370		avec épicéa dominé
14	3.2	2.00	41	13.80	1250	25	55.00	30.90	249		

1.5.5 Calcul de la production courante

S'agissant d'un premier boisement et d'un premier aménagement, aucune comparaison d'inventaire n'est possible.
Les résultats des inventaires effectués permettent d'avancer les chiffres de production suivants :

- pour l'épicéa commun : 6 à 7 m3/ha/an,
- pour le douglas : 13 m3/ha/an en moyenne,
- pour le sapin pectiné : 7 à 8 m3/ha/an.

Ces résultats sont cohérents avec ceux constatés dans des forêts situées dans des conditions écologiques comparables.

1.6 FAUNE SAUVAGE

Faune gibier :
Le chevreuil est, comme dans l'ensemble de la Montagne Bourbonnaise, en augmentation très forte. La densité actuelle peut être estimée à 10 têtes / 100 ha ; la pression qu'il exerce sur les peuplements actuellement jeunes et fermés, n'est pas excessive ; toutefois sa population doit être suivie et contrôlée.
Le sanglier est présent , ainsi que le lièvre, le pigeon et la bécasse de passage.
La valeur alimentaire des biotopes est peu importante et la capacité d'accueil est en accord avec la population actuelle du gibier. (Signalons aussi ici la présence du renard et de la martre).
En particulier, une augmentation de la population de chevreuil peut mettre en péril les plantations à effectuer pour la reconstitution des peuplements et le boisement des parties en friches, dans le cadre de cet aménagement.

Faune remarquable :

Les données suivantes ont été constatées pour l'essentiel dans les espaces étudiés sur les sites Natura 2000, tourbières et autres milieux ouverts.

Oiseaux :

- plus de 50 espèces sont recensées, la tourbière constitue également un relais pour l'avifaune migratrice.

L'alouette lulu, la bécassine des marais, la bondrée apivore, le buzard cendré, le buzard Saint-Martin, la chouette de Tengmalm, le circaète Jean-le-Blanc, l'engoulevent d'Europe, le pic mar, le pic noir, la pie-grièche écorcheur, le tarin des aulnes et plus récemment la locustelle tachetée, le pipit farlouse et le tarier des prés ont été observés.

Reptiles :

- le lézard vivipare est à signaler, ainsi que la vipère péliade.

Amphibiens :

- la grenouille rousse a pu être observée, ainsi que le triton palmé.

Insectes :

- les plus remarquables sont l'agrion de Mercure, le cuivré de la Bistorte et le damier de la Succise (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats), parmi les 19 espèces de papillons diurnes observés.

Sept espèces de libellules ont été dénombrées dont *Somatochlora Arctica* et leucorrhine douteuse.

Chiroptères

- plusieurs espèces de chauves-souris sont présentes, mais essentiellement en zone de transit, dont la pipistrelle de Kuhl.

Cf annexe cartographique 5, carte des éléments remarquables.

TITRE 2 : ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Les peuplements forestiers de la forêt communale de Saint-Nicolas-des-Biefs en sont principalement au stade de la 1ère ou de la 2ème éclaircie. La 1ère éclaircie, volume tige 0,1 à 0.2 m3 en moyenne selon les essences, fournit une forte proportion de bois de trituration ainsi que des billons. Une 2ème éclaircie dans le douglas a prélevé des tiges de 0.32 m3 en moyenne, produisant une proportion intéressante de billons ainsi que des petites grumes.

Les 1ères éclaircies ont été commercialisées avant la tempête de 1999, à l'unité de produits ; la 2ème éclaircie effectuée dans le douglas a été martelée ; depuis une coupe de produits accidentels sapin pectiné a été commercialisée. Et ce n'est qu'en 2003 qu'une 1ère éclaircie dans du douglas a pu être vendue, à l'unité de produits, mais elle n'est pas encore exploitée.

Prix obtenus aux dernières ventes d'automne:

Année	Essences	Parcelles	Type de coupe	Volume m3	V/N	Prix / m3 grume
1986	Douglas	7 pie (11 ha)	1ère éclaircie UP	413	0.15	5.34
1996	Douglas	7 pie (11ha)	2ème éclaircie	1111	0.32	17.23
1997	Epicéa commun	14 pie (11.4 ha)	1ère éclaircie UP	779	0.10	2.30
1999	Epicéa-Sapin	13 pie (2.1 ha)	1ère éclaircie UP	336	0.17	7.64
	Douglas-(Epicéa)	14 A (4.50 ha)	1ère éclaircie UP	269	0.22	7.17
	Epicéa-Sapin	11 A (5.75 ha)	1ère éclaircie UP	294	?	6.40
2000	Sapin pectiné	16 pie (1 ha)	Produits accident.	132	1.33	12.70

Récolte passée

Période	Récolte moyenne annuelle	
1986 à 2002	245 m3/an	1.95 m3/ha/an

Depuis l'entrée en production des peuplements, 4166 m3 ont été commercialisés, dont 132 m3 de produits accidentels, sur les 125.60 ha boisés.

Ces valeurs ne sont pas représentatives du potentiel de la forêt, et d'ailleurs depuis la tempête de 1999, aucune coupe n'a été proposée à la commercialisation avant 2003.

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Concessions - conventions :

La commune a signé avec la **SA Bouygues Télécom** le 21 juin 2000, une convention d'occupation de terrain conclue pour 12 ans (parcelle 14 A, portant sur 68 m2 + l'accès et le passage des branchements EDF et téléphoniques). L'installation porte sur des équipements techniques, pylône et local, nécessaires à l'exploitation de son réseau de radiocommunication.

La redevance, révisée chaque année, s'est élevée à 2445.64 € pour 2002.

D'autres parcelles, non boisées et récemment soumises au RF, sont occupées par des habitants de la commune pour des **activités agricoles** ; la mise en oeuvre de cet aménagement va être l'occasion de régulariser la situation pour ces divers types d'activités :

-parcelle 12, sur 4.67 ha : M.RIOU agriculteur à la Bletterie, occupe ces terrains sans bail , et élève des chevaux,

-parcelle 15 B, sur 1.57 ha : M.DOUCET n'est pas agriculteur ; il loue cette parcelle par bail pour un montant annuel de 30 € ; 0.70 ha seulement est mis en pâture,

-parcelle 15 C, sur 1.27 ha : M.CHAFFAT, agriculteur, dispose de cette parcelle sans bail.

Une **aire d'activité de cerfs-volants** est située parcelle 5, sur 6 ha environ du Plateau de la Verrerie (Loire). Elle est utilisée par des groupes scolaires et en libre accés pour tous les cerf-volistes, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de la Montagne Bourbonnaise, sans convention avec la commune. La fauche annuelle qui est pratiquée doit être révisée pour ne pas faire disparaitre cet habitat de landes.

Un **terrain de moto-cross** existant au nord de la parcelle 5 a été exclus de la soumission au régime forestier en 1995 ; un projet d'extension sur la parcelle 5, zone Natura 2000, existe mais ne doit pas être encouragé. Pour mémoire cette activité a fait l'objet d'une convention de location du terrain de moto-cross entre la Commune et l'Association « Le Moto Club des Bruyères » ; elle figure au DOCOB comme n'ayant pas d'incidence sur les milieux.

Huit captages d'eau potable (sources) sont utilisés pour les besoins de la commune parcelle 4, (voir carte 3, captage et périmètres de protection), dans le département de l'Allier ; de plus, un arrêté préfectoral , en date du 3 janvier 1992, fixe **un débit** de prélèvement autorisé maximum (240 m3/jour) et interdit toute activité agricole sur les parcelles 3 et 4, canton des Narces.

Un bâtiment est construit à l'aval de cette zone de captage, parcelle 7, à l'usage de station de pompage et de renvoi vers un réservoir situé en périmètre de forêt, au sud-est de la parcelle 8, ainsi que pour le traitement de l'eau.

Dans le département de la Loire, une enquête est en cours visant à la mise en place de périmètres de sécurité pour la protection des barrages du Chartrain et du Rouchain , dont est issue l'eau potable de Roanne. Le périmètre de protection éloigné intéresse une partie du Plateau de la Verrerie, parcelles 5 et 6.

Cf annexe cartographique 3, carte des captages et périmètres de protection.

Cueillette de menus produits :

Les myrtilles font l'objet d'un ramassage important , notamment dans les milieux ouverts ; un arrêté préfectoral le réglemente dans le département de la Loire mais pas dans celui de l'Allier.
Ce ramassage doit rester familial et ne pas inciter les personnes à pénétrer dans les parcelles en véhicule motorisé.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Quatre associations se partagent la chasse sur le territoire de la forêt communale, en complément d'autres parcelles contiguës où elles possédent le droit de chasse.

-sur le territoire de la commune de Saint-Rirand : l'association de chasse privée « la Charbonnière »- de la commune de Saint-Rirand détient le droit de chasse de la commune de Saint-Nicolas-des Biefs.

-sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs : le reste de la forêt communale est partagé en 3 territoires de surface à peu près égales qu'utilisent trois associations de la commune :

au nord, l'association de chasse privée « la Saint-Nicolas »,
au centre, l'association de chasse communale « la Palombe »,
au sud, l'association de chasse privée « les Blétots ».

Il doit être signalé que ces autorisations sont données par la commune gracieusement, sans bail et que cette situation doit être régularisée.

Aucune partie de la forêt n'est en réserve de chasse.

L'attribution du plan de chasse se fait de manière globale pour le territoire de chaque association, le chiffre de 3 chevreuils/100 ha peut être avancé.

Il existe une association pour la chasse du sanglier à l'échelle d'un territoire dépassant le cadre de la commune ; chaque association dispose de 5 points + 1 point /100 ha de surface de son territoire.

La chasse au gros gibier se pratique en battue, à raison de 3 jours de chasse par semaine incluant le samedi et le dimanche.

La chasse telle qu'elle est pratiquée ne pose aucun problème de gestion ; elle est compatible avec l'accueil du public à condition de respecter toutes les mesures réglementaires de sécurité.

2.4 ACTIVITES PASTORALES

Elles sont pratiquées d'une manière extensive par des habitants de la commune, sur des parcelles non boisées, (voir 2.2) et que la commune ne veut pas reboiser. Cette activité ne pose donc aucun problème, la plupart des terrains concernés sont clos.

Des terrains non soumis au régime forestier au moment du boisement en 1956, ont à cette période fait l'objet d'amélioration pastorale ; ils ont étés abandonnés depuis longtemps et sont en nature de landes plus ou moins arborées, canton des Narces ; ils bénéficient du régime forestier depuis 1995.

Le Plateau de la Verrerie, dans le département de la Loire, a été utilisé comme zone de pâturage (estives) par les propriétaires de la section de commune de la Verrerie, une fauche étant de plus effectuée jusque dans les années 1977. Des mesures agro-environnementales peuvent inciter un agriculteur à occuper ces terrains tout en l'obligeant en compensation à maintenir le milieu ouvert. Toutefois, il reste à trouver le candidat désirant s'installer et pouvant bénéficier des aides du PDRN.

2.5 ACCUEIL DU PUBLIC

La Montagne Bourbonnaise est un cadre privilégié pour des activités de pleine nature. La commune de Saint-Nicolas-des Biefs, en raison de son altitude, de son important taux de boisement, de la richesse de ses paysages, de son histoire, de ses musées, accueille de nombreux visiteurs tout au long de l'année.

La forêt communale est traversée par le GR 3A et par d'autres **circuits balisés** ; chaque route, piste ou sentier offre une possibilité de promenade. Sont ainsi balisés des circuits de randonnée à pied, à cheval, à VTT, en relation avec les autres communes de la Montagne Bourbonnaise. Des **pistes de ski de fond** sont tracées à partir du foyer de ski de fond du Plateau de la Verrerie (03).

Un **sentier de découverte** du Plateau de la Verrerie, qui passe par le Roc des Vachers, point de vue sur la plaine Roannaise, a été réalisé en 1999, en application du plan de gestion du site (CREN 1997, Cf. infra). Il comprend un parking délimité par des barrières, un panneau d'accueil, 3 panneaux d'interprétation (lande, hêtraie et tourbière), un sentier sur pilotis et une table d'orientation. Les principaux financeurs ont été le conseil général de la Loire, la région Rhône Alpes et l'Europe (5b).

Un **rocher d'escalade** est équipé et utilisé canton de Pierre Châtel ; le propriétaire doit faire en sorte que les mesures de sécurité soient respectées et sa responsabilité garantie lors de la pratique de cette activité. Une concession doit régulariser la situation actuelle.

Il est difficile d'apprécier **la fréquentation de la forêt** qui est très variable en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Seul le site du sentier de découverte a fait l'objet d'une étude de fréquentation (un éco-compteur est installé à proximité du départ du sentier sur pilotis). Elle montre que 1500 visiteurs l'ont parcouru, essentiellement pendant les mois de juillet et août, et qu'ils résident à 60% dans les départements de la Loire et de l'Allier.

Problèmes posés : hormis ces mesures et à celles à prendre pour réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces ouverts et protégés, dont la fermeture physique totale est impossible, les problèmes liés à l'accueil du public ont peu d' incidence sur les milieux, la faune sauvage et la gestion forestière.

Cette fréquentation ne doit pas évoluer beaucoup dans le futur.

2.6 PAYSAGES

La forêt communale, ou plutôt les cantons qui la composent, ne se différencie pas des boisements qui l'entourent ; toutefois, certains de ses jeunes peuplements, avec une gestion appropriée, sont en devenir.
Actuellement, ce sont surtout les **paysages ouverts** qui sont à préserver, ainsi que le demande justement le propriétaire. Ainsi, les landes du type de celles Plateau de la Verrerie sont à protéger de l'enfrichement ou du boisement naturel ; soit en elles-mêmes elles sont un paysage remarquable dans cet espace très boisé, soit elles renferment des milieux naturels rares et protégés, type tourbières hautes actives.

En dehors de ces paysages, **il existe des points de vision privilégiés :**

- le Roc du Vacher, avec sa table d'orientation, d'où se découvre la plaine de Roanne ,

-le Rocher de Pierre Châtel, avec une vue plongeante sur le canton du même nom et une belle perspective sur les Bois Noirs.

La forêt se tient le plus souvent en position de plateau et la plupart des cantons qui la composent sont de faible surface par rapport aux massifs environnants. Les routes d'où elle peut être vue serpentent le plus souvent à travers des peuplements. Ainsi :

- les vues extérieures de la forêt sont quasiment nulles,
- les vues intérieures sont importantes à partir des D478 et D120, cantons des Narces et du Plateau de la Verrerie (42), plus faibles à partir des autres voies de communication ou sentiers.

La carte 4, des paysages remarquables et des sensibilités paysagères, distingue des zones à sensibilité forte et moyenne, pouvant avoir une influence sur le traitement à appliquer à la forêt localement.

2.7 RICHESSES CULTURELLES

Vestiges archéologiques :

- plusieurs croix témoignent d'arrêts effectués sur le trajet reliant les bourgs anciens, témoin celle du Traive,
- la grande croix de Saint-Nicolas, parcelle 10, canton du Magasin est située à l'emplacement de la 1ére chapelle construite en 1095, à l'occasion de la visite du pape Urbain II à Cluny.
- le village du Vieux Saint-Nicolas construit par les verriers autour de la chapelle dans les années 1640 est à l'origine du village actuel.

Autres patrimoines : des places à charbon de bois témoignent de l'activité des verriers qui a abouti au plateau déboisé que nous connaissons.

2.8 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Directive européenne « Habitats-faune-flore » 92/43 (Natura 2000)

1- Site d'importance communautaire FR 8301019, du département de l'Allier, éclaté en 2 ensembles couvrant 227 ha, dont 43 ha sur la forêt communale de Saint-Nicolas-des-Biefs, (le surplus forêt domaniale de l'Assise). Voir carte 5, zonage ZNIEFF et NATURA 2000. Le document d'objectifs a été rédigé en 2000 (opérateur ONF). Il couvre la période 2001 – 2006.

Les recommandations de ce document, propres à la forêt de Saint-Nicolas portent sur :

- les landes sèches à callune,
- les tourbières hautes actives,
- les dépressions sur substrat tourbeux.

2- Site d'importance communautaire FR 8201757, du département de la Loire, éclaté en 6 ensembles couvrant 232 ha, dont 55 ha de la forêt communale de Saint-Nicolas-des-Biefs (42), Plateau de la Verrerie. Cf carte 5. Le document d'objectifs a été rédigé en 2001 (opérateur : Association Pour la Création du Parc Naturel Régional des Monts de la Madeleine). Il couvre la période 2002 – 2007.

Le site de la Verrerie est désigné dans le cadre de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sur le territoire des Monts de la Madeleine sous le n° 4208-0801. Il figure également dans l'inventaire et le diagnostic des tourbières et zones humides d'altitude effectué par le département de la Loire en 1994 sous le n° 4011, et à l'inventaire des milieux aquatiques remarquables du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne.

Les recommandations de ce document, propres à la forêt de Saint-Nicolas portent sur :

- les landes sèches à callune,
- les tourbières hautes actives,
- les dépressions sur substrat tourbeux. à rhynchospore blanc,
- les prairies humides à molinie sur sols tourbeux,
- les habitats à damier de la succise.

Il existe un projet de Parc Naturel Régional des Monts de la Madeleine, à cheval sur les départements de l'Allier et de la Loire. Ce projet a reçu l'agrément des collectivités locales (Régions, Départements, Communes). Ce projet est porté par l'Association Pour la Création du PNR (APC PNR MM), qui est une émanation des 4 communautés de communes concernées.

Une convention de partenariat a été signée le 9/11/2001 entre l'ONF et l'association pour la création du PNR. Elle concerne la mise en oeuvre du Docob Monts de la Madeleine, côté Allier.

La tourbière de la Verrerie (10,47 ha côté Loire) a fait l'objet d'un plan de gestion rédigé en 1997 par le conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, dans le cadre du programme Life-nature « protection des tourbières de France ». Dans la foulée une convention a été passée le 8/09/1989 entre le département de la Loire, les communes de St-Rirand et St-Nicolas, le CREN Rhône-Alpes et l'ONF pour la gestion de ce site. Un comité de suivi se réunit annuellement.

.**Espaces Naturels Sensibles** des départements

Dans la synthèse que vient de réaliser le Conseil Général de l'Allier (Décembre 2002) , deux sites sont classés comme d'intérêt majeur au regard des Espaces Naturels Sensibles :

- Tourbière de la Verrerie (partie Allier)
- Zone tourbeuse des Narces

TITRE 3 : GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

Historique du boisement : suite à l'abandon des terrains de parcours du bétail par les habitants de divers hameaux (sections de commune), la commune se retrouve propriétaire de 153,80 ha, essentiellement en friches.

Par délibération en date du 23 octobre 1955, la commune autorise le maire a signé un contrat du Fonds Forestier National (prêt sous forme de travaux) pour le boisement d'un surface de 110,64 ha, ainsi qu'une amélioration pastorale sur 25,52 ha.

Le montant global du devis des dépenses à engager pour la réalisation du présent contrat s'élève à 12 000 000 F/1955 (120 000 NF/1956). Par décision en date du 7 janvier 1956, la commune a bénéficié d'une aide initiale de ce montant pour le contrat n° 2478 1 3 160.

3.1.1 Boisement

Quatre types de plantations sont prévus :

Type A – Plantation sous abri dans un taillis de hêtre sur layons débroussaillés, en potets de 30x30x30 cm et en mélange, de sapin pectiné (4 ans) 80% et de douglas (3 ans) 20%, à la densité de 1700 pl/ha, sur 25 ha ;

Type B – Plantation sur layons débroussaillés et décapés, au plantoir ou à la bêche et en mélange, d' épicéa commun (3 ans) 80% et de pin à crochets-pinus montana uncinata- (3 ans) 20%, à la densité de 3300 pl/ha, sur 16 ha ;

Type C – Plantation sur layons débroussaillés et décapés, au plantoir ou à la bêche et en mélange, d'épicéa commun (3 ans) 40%, de pin sylvestre (3 ans) 30% et de douglas (3 ans) 30%, à la densité de 3300 pl/ ha , sur 52 ha ;

Type D – Plantation sur layons débroussaillés et décapés, au plantoir ou à la bêche et en mélange, d'épicéa commun (3 ans) 40 %, de douglas (3 ans) 40 % et de sapin pectiné (4 ans) 20 % à la densité de 2500 pl/ha sur 14 ha.

Les travaux de premier établissement font aussi état d'une ouverture de fossé et d'un curage de ruisseau au niveau de la tourbière des Narces sur une longueur de 1880 m, (et d'une clôture sur 3800 m).

Pour mémoire, l'amélioration pastorale prévoit un traitement chimique (« débroussaillage aux hormones ») sur 21 ha et un ensemencement de prairie sur 4,50 ha ; la majeure partie de ces 25,50 ha bénéficie du régime forestier depuis 1995.

3.1.2 Résultats du boisement

Les travaux préparatoires et les plantations (premier établissement) ont été effectuées en 2 tranches (marchés), en régie communale.

Les renseignements ci-après figurent au calepin d'opérations du contrat.

Tranche	Type	Travaux préparatoires. Fourniture et plantation des essences (plants)					Localisation
		épicéa com.	douglas	sapin pect.	pin sylvestre	pin à crochet	
1ère : 07/1956 à 03/1957	A : 4 ha B : 16 ha	42 240	1 360	5 440		10 560	Ray de Murzy les Narces
2ème :10/1957 à 05/1960	A :20,60ha C :51,71ha D :13,88 ha	82 130	72 080	34 960	51200		Tous cantons sauf les Narces
Total	106,19	124370	73 44 0	40 400	51 200	10 560	= 299970 plants

Ainsi, les quantités figurant au devis ont été respectées et les travaux menés à bien en 5 années.

Les taux de reprise constatés par le procès- verbal de réception définitive du 6 décembre 1960 sont respectivement de 90% pour le type A, de 82% pour le type B, de 95% pour le type C et de 95% pour le type D ; le montant constaté des dépenses des travaux de premier établissement s'élève à 82 000 F à la date du PV.

Ces taux de reprise paraissent un peu élevés, 33 920 épicéas et 2 500 sapins ont étés mis en place dans les années 1965 et 1966 en regarnis.

Les dégagements se sont poursuivis jusqu'en 1982 et ont portés sur 370 ha soit 3,5 dégagements sur la totalité de la surface mais un plus grand nombre pour les sapins pectinés dans la réalité.

3.1.2 Dernier aménagement forestier

Ce document constitue le premier aménagement forestier.

Plusieurs remarques sont à faire sur le traitement passé :

- les plantations dans chaque type ont été effectuées en mélange ainsi que préconisé au devis ; en réalité, ce mélange s'est effectué par parties de parcelles ou bouquets plus ou moins importants, aboutissant souvent à une mosaïque de peuplements ; le choix des essences a souvent été judicieux sauf pour la gestion future des petits bouquets, mais aussi parfois sans raison apparente ;
- les densités prévues de 3 300 pl/ha pour les types B et C ne se retrouvent heureusement pas avant la première éclaircie, même en tenant compte de la mortalité naturelle ; l'épicéa présente souvent la densité la plus forte ;
- l'épicéa commun a donné des résultats satisfaisants sauf dans les stations les plus sèches ; le douglas est l'essence formant les peuplements les plus spectaculaires même si en terme de production, les résultats sont moyens ; le sapin pectiné a donné des résultats inégaux, certains peuplements sont des bouquets avec des vides importants, qui ont peut-être souffert d'un manque de dégagements ; le pin sylvestre (d'Auvergne) forme des peuplements très médiocres pour avoir également été plantés sur les sols les moins profonds ; quand au pin à crochet, c'est un échec compréhensible pour avoir été introduit inutilement sur des sols plus ou moins tourbeux.

Sylviculture des jeunes peuplements

Les premières éclaircies sont mixtes, comprenant l'exploitation d'un cloisonnement 1 ligne/5, et sélectives dans les 4 autres lignes. Elles sont vendues sur pied à l'unité de produits, sans désignation autre qu'un martelage de référence portant sur une surface de 0.50 à 1 ha.

Elles sont exploitées à la machine avec 2 conséquences, une tendance a minimiser les prélèvements en sélective et à ne pas exploiter les arbres présentant des troncs irréguliers.

Il existe peut-être un risque de voir les 2èmes éclaircies ne pas trouver preneur, (sinon à les différer afin d'avoir un volume unitaire de bois plus important, tout en risquant de fragiliser les peuplements).

Volumes exploités (voir annexe 3.1)

45 ha sont passés en 1ère éclaircie et 11 ha en 2ème. Le prélèvement moyen pour ces 56 ha a été de 74 m3/ha, qui dénote bien un retard d'éclaircie.

Le volume exploité pendant la période de référence 1986-2002, ramené à la surface boisée, est de 1.94 m3/ha/an ; ce volume va augmenter nettement avec l'entrée en production au cours de cet aménagement de l'ensemble des 125.60 ha boisés.

Ainsi, 11 ha de douglas sont sur le point de passer en troisième éclaircie.

Le pin sylvestre est difficile à commercialiser, ainsi que le sapin pectiné par bouquets peu denses dont l'éclaircie doit-être différée pour le rendre plus attractif.

L'épicéa présente souvent les peuplements les plus denses avant éclaircie ; pourtant ceux-ci ont bien résisté à la tempête de fin 1999, avant ou après première éclaircie.

Le retard d'éclaircie des peuplements potentiellement commercialisables doit être comblé au cours des 3 prochains exercices.

Bilan financier (moyenne sur la période 1986-2002). voir annexe 3.2

Le bilan financier passé annuel brut pour cette dernière période (voir annexe 3.2), 996 €/an soit 4 €/ha/an, est très modeste.

Il doit être replacé dans le cadre de cette forêt constituée de jeunes peuplements majoritairement au stade de la 1ère éclaircie, produisant des produits de faible valeur ; la commercialisation de ces coupes a nécessité la réalisation d'un réseau complet de desserte forestière induisant des dépenses d'investissement importantes.

L'entrée en production de l'ensemble des parties boisées, donnant également des produits de valeur plus élevée, fait que ce bilan doit fortement s'améliorer dans les années à venir.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Ces opérations concernent exclusivement les surfaces classées en Natura 2000.

Côté Loire, le Docob n'est toujours pas rentré en phase d'application. Une opération de suivi de deux espèces remarquables de papillons a néanmoins été réalisée sur les deux tourbières Narces et Verrerie (Bachelard 2002). Un piézomètre a été également installé afin de suivre le niveau de la nappe.

Côté Allier, 2001 fut une année de démarrage, surtout vouée à l'animation. En 2002, une opération d'élimination de la végétation ligneuse (pins à crochets introduits et recrus ligneux), s'est déroulée sur 1 ha, parcelle 3 du canton des Narces, en partenariat avec un lycée forestier local ; après la coupe, les produits ont été transportés manuellement en dehors de la tourbière, en application des prescriptions du document d'objectifs NATURA 2000. Des placettes de suivi floristique de la tourbière et des landes ont été mises en place et décrites par le Conservatoire botanique du Massif Central (CBNMC L. SEYTRE, 2002). Ces placettes ont en partie été contrôlées en 2003 (rapport non encore rendu).

Globalement le dossier Natura 2000 n'est pas en phase de routine, du fait du manque de moyens financiers alloués par l'Etat (Fond de Gestion des Milieux Naturels).

3.3 ETAT DES EQUIPEMENTS

Cf annexe n°3.3 et annexe cartographique 6, carte des équipements de desserte routière.

3.3.1 Equipements de desserte

Longueurs en km	Routes revêtues	Routes accessibles aux grumiers		Pistes	
		CR empierrés	En terrain naturel	CR	D'exploitation
Voies du domaine public					
- routes départementales	4.790				
- voies communales	0.610				
Voies du domaine privé					
- chemins ruraux		5.830	0.490	2.740	
- pistes d'exploitation					1.420
Total	**5.400**	**5.830**	**0.490**	**2.740**	**1.420**

Soit km/100 ha : routes revêtues 2.4, routes accessibles aux grumiers 2.8, pistes 1.8.

Depuis la réalisation de la dernière tranche 2002 de travaux, l'équipement de la forêt en voies accessibles aux grumiers est très satisfaisant.

Deux places de dépôt ont été crées à l'occasion des derniers travaux de voirie.

3.3.2 Equipements touristiques et autres

Ces points ont étés développés au titre II. Cf annexe cartographique 7, carte des équipements d'accueil du public.

Equipements

NATURE	LONGUEUR EN KM ou UNITE
GR3A	2,013
Sentiers de randonnée	4,314
Sentier éducatif	1,572
Pistes de ski de fond	2,480
Parking	1

TITRE 4 : SYNTHESES :OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 15 ans, **2004-2018**

4.1 SYNTHESE- EXPOSE DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS ENVISAGEES

La forêt est constituée de 2 ensembles de parcelles :
- des terrains à vocation forestière reboisés pour la plupart au cours des années 1956 à 1960 et sous contrat du FFN, ainsi que des parcelles ayant porté des taillis exploités à blanc voici une dizaine d'années et d'une friche issue d'un sectional abandonné ;
- des milieux ouverts, souvent issus de défrichements anciens ou de friches à la suite de l'abandon du pâturage , constitués de landes et de tourbières présentant un intérêt écologique souvent important, ou paysager.

La commune propriétaire souhaite retirer les fruits des efforts qu'elle a consentis pour le reboisement réalisé à partir de 1956 . Les premières éclaircies sont à poursuivre tout en ne négligeant pas les parcelles du 1èr ensemble qui sont à reboiser.

Les autres parcelles ont pour objectif la conservation des milieux, pour le maintien de la biodiversité ou de l'ouverture des paysages, ainsi que le souhaite le propriétaire.

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt sera divisée en deux séries.

Série	1	2
Surface (ha)	120,80	105,66
Parcelles	1, 2, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 16	3, 4, 5, 6, 10, 12, 15
Objectif déterminant	Production de bois	Conservation de milieux et d'espèces remarquables. Protection paysagère
Objectifs associés		Activité agricole, accueil du public
Type de série	Production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Intérêt écologique particulier
Type de traitement	Futaie régulière	Sans objet (FIRR sur 6,95 ha)

Nota :la surface réduite de la 1ère série, après distraction des zones asylvatiques, s'établit à 119.69 ha.

La faiblesse des surfaces concernées par une activité agricole permanente a conduit à écarter la création d'une troisième série.

Voir **carte 5, les éléments remarquables** de la 2ème série

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1. Mode de traitement

En raison des conditions stationnelles, il est raisonnable de penser que la structure qui, à terme, convient le mieux à la forêt, est la futaie irrégulière par pieds d'arbre.

A moyen terme, 30 ans, avec le renouvellement d'une partie des peuplements existants actuellement et en raison des différents âges d'exploitabilité des essences qui les composent, la structure de futaie irrégulière par parquets s'impose.

Aujourd'hui, les 2/3 des peuplements sont équiennes et âgés de 45 ans dans leur majorité.

Il est judicieux de choisir pour cette durée d'application de l'aménagement un traitement transitoire de **futaie régulière à groupe de régénération**:

- l'imbrication des essences et des types de peuplements dans une même parcelle et un certain manque de recul empêchent souvent de pouvoir connaître leur évolution avec précision,
- il va être possible d'y voir un peu plus clair après la réalisation des deuxièmes éclaircies, à l'issue de cette durée d'application de l'aménagement,
- aucun peuplement n'est à remplacer au cours de ces 15 prochaines années, les parcelles constituant le groupe de régénération sont des friches ou sont issues de coupe à blanc,
- la jeunesse des peuplements impose de ne pas faire de sacrifice d'exploitabilité, leur structure ne peut pas évoluer rapidement.

4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Objectifs à long terme

Stations	Essence principale	Essences secondaires	Surface ha	Surface %	Diamètre d'exploitabilité
7	Pin sylvestre Pin laricio	Sapin pectiné, hêtre	15	13	45 cm
9	Sapin pectiné (Douglas)	Hêtre	70	58	50 cm
11	Douglas (Sapin pectiné)	Hêtre	34.69	29	60 cm
		TOTAL		100	

Pourcentage des surfaces à l'issue de l'aménagement et à long terme.

	(Répartition des essences en surface)		
Essences	Actuelle	A l'issue de l'AMGT	A long terme
Epicéa commun	30	30	5
Douglas	25	30	30
Sapin pectiné	20	27	35
Pin sylvestre (PLC)	6	9	15
Hêtre et feuillus divers	4	4	15
Terrains à boiser	15	0	0
TOTAL	100	100	100

4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Ce calcul résulte de l'application du premier tableau ci-dessus pour les **3 essences objectifs à long terme**. N'apparaissent pas l'épicéa commun qui ne doit pas être favorisé et le hêtre, qui vont être souvent en mélange avec le sapin pectiné.

$$Se = (\frac{15}{105} + \frac{70}{105} + \frac{34,69}{75})15 = 19,08ha$$

Les peuplements résineux les plus âgés de la forêt ont entre 41 et 50 ans et ne présentent pas de problème phytosanitaire. Il n'est pas envisageable d'en régénérer une partie sans faire un sacrifice d'exploitabilité.

De plus, la surface des terrains à boiser est de 18.20 ha, très proche de la surface d'équilibre.

Ainsi, la surface à régénérer retenue est :
Sr = 18.20 ha soit 1.21 ha/an

4.3.4 Classement des unités de gestion

Cf. Annexe cartographique 8, carte d'aménagement

Parcelle	Régénération	Amélioration	Vide non boisable	Surface totale	Surface réduite
1 A	11.30	0.75		12.05	12.05
1 B		0.44		0.44	0.44
2 A	0.93			0.93	0.93
2 B	2.27		0.30	2.57	2.27
2 C	3.33	1.20		4.53	4.53
7		27.58		27.58	27.58
8		17.42		17.42	17.42
9		6.22		6.22	6.22
11 A	0.20	6.20		6.40	6.40
11 B	0.17	1.10		1.27	1.27
13		19.06	0.44	19.50	19.06
14 A		18.26	0.37	18.63	18.26
14 B		1.85		1.85	1.85
16		1.41		1.41	1.41
TOTAL	**18.20**	**101.49**	**1.11**	**120.80**	**119.69**

Précisions sur la composition des différents groupes :

Le groupe de régénération rassemble toutes les parcelles ou parties de parcelles actuellement en friches que la commune propriétaire souhaite reboiser en fonction de ses disponibilités financières du moment.

Le groupe d'amélioration regroupe les peuplements, résineux en grande majorité, actuellement au stade des premières éclaircies. Parmi ceux-ci, une dizaine d'ha doit encore faire l'objet de travaux.

Enfin, 1.11 ha, en nature de rochers ou de milieu humide, sont à conserver en l'état.

4.4 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

Sur les 105,66 ha de la série, 84,61 sont inclus dans les sites Natura 2000. La gestion à conduire sur ces espaces est donc fortement encadrée par les préconisations des documents d'objectifs respectifs.

Les landes et tourbières de Saint Nicolas des Biefs présentent, on l'a vu, un intérêt écologique ou paysager globalement fort (milieux remarquables, diversifiés, rares dans la région, six espèces végétales protégées...), mais non exceptionnel (CEPA 1999).

Deux grands objectifs de conservation s'attachent à ces milieux :

- le maintien de l'ouverture des paysages, tant d'un point de vue humain que pour les besoins de nombreuses espèces,
- la conservation de la diversité biologique : milieux, espèces animales et végétales, qu'ils soient remarquables ou ordinaires.

Le premier objectif a été fixé par la commune propriétaire, laquelle souhaite préserver le seul espace ouvert d'envergure des Monts de la Madeleine. Le second découle des engagements européens de la France, en particulier de la directive « Habitats, Faune , Flore ».

On peut distinguer deux grands contextes d'intervention, celui des landes et prairies et celui des complexes tourbeux.

4.4.1. Gestion des complexes tourbeux

La problématique essentielle est relative au fonctionnement hydraulique de ces systèmes (types de milieu G et 14, soit 16,13 ha). La permanence d'un excès d'eau ainsi que l'acidité du sol bloquent normalement la dynamique de la végétation, ou du moins celle-ci est très lente sur ce type de milieux. Ce blocage peut être levé par abaissement de la nappe, obtenu par drainage ou par boisement artificiel conduisant progressivement à un effet de pompe.

La tourbière de la Verrerie est indemne de toute atteinte de cette sorte. Le plan de gestion établi par le CREN en 1997 prévoit judicieusement l'absence de gestion du haut-marais. Ces espaces sont avant tout voués à la naturalité et doivent faire l'objet d'interventions minimales (étrépage ou creusement de gouilles très localisés, dans un but de diversification et de rajeunissement). Le pâturage du haut marais, même extensif, est déconseillé. La principale activité humaine consiste donc à réaliser un certain nombre de suivis : espèces végétales remarquables, papillons, odonates... comme indicateurs de fonctionnement général du milieu.

La tourbière des Narces est toute autre. Elle a fait l'objet d'extractions de tourbe qui, même localisées, ont un impact négatif sur le fonctionnement actuel. Elle a été drainée : 550 mètres de fossés ont été ouverts en 1956 préalablement au boisement, et plusieurs drains d'origine inconnus sont également visibles. Enfin elle a été reboisée avec un objectif de production. Les 16 ha de boisement de pin à crochets sont un échec total en terme forestier, mais cette plantation modifie fortement la physionomie et sans doute le fonctionnement du haut-marais. De fait on n'observe quasiment plus de sphaignes sur cette partie du marais, ce qui dénote une sénescence de la tourbière. Par ailleurs la masse tourbeuse, qui devait autrefois constituer une lentille unique est aujourd'hui séparée en deux entités par un drain profond autour duquel se développe une végétation de bas-marais acide. Cette zone peut donc justifier d'opérations de restauration (défrichement, colmatage de drains...) et de suivi même non prévus au DOCOB.

Cas particulier du boisement périphérique des Narces

Sur sol drainé, un deuxième type de boisement avait été réalisé en ceinture de la tourbière des Narces, avec l'épicéa pour essence dominante sur 4,37ha. Ce boisement (parcelle 3 partie) est aujourd'hui productif, malgré quelques ouvertures dues à la tempête de 1999. L'épicéa n'est pas une essence autochtone dans la région, il présente par ailleurs des faiblesses jugées souvent rédhibitoires (Fomes, scolytes, sensibilité aux chablis). Il présente en outre l'inconvénient d'activer la colonisation ligneuse de la tourbière et de sa dépression périphérique (type 14), du fait d'un pouvoir colonisateur élevé dans ces milieux tourbeux. Pour ces raisons, son remplacement par des essences autochtones (hêtre et sapin, bouleaux dans les zones plus humides) sera recherché sur le long terme dans le cadre d'une sylviculture irrégulière.

Nota : dans la gestion des complexes tourbeux, il faut garder présent à l'esprit que ces milieux sont essentiellement des reliques de périodes climatiques passées, arrivés à un certain stade de maturation voire de sénescence après quelques milliers d'années. A l'instar des glaciers, les tourbières vieillissent. L'aboutissement logique de cette succession est une tourbière boisée. La gestion conservatoire peut tenter de gommer les atteintes du passé anthropique, doit garantir l'intégrité de ces milieux devenus rares, mais ne peut recréer les conditions climatiques ayant permis la genèse des tourbières...

4.4.2. Gestion des landes et prairies

Dans ce contexte, la problématique de gestion porte principalement sur le maintien des milieux ouverts, en premier lieu dans une optique anthropique, de conservation des paysages, d'agrément du cadre de vie, de développement touristique. En second lieu parce que cette ouverture est bénéfique à de nombreuses espèces (oiseaux, papillons..). En effet, les différentes études soulignent que les landes sont le plus souvent composées d'espèces banales (hormis le Lycopode en massue, davantage lié aux bordures de tourbières dans le cas présent) et donc d'un intérêt intrinsèque moyen (types B à E, pour 65,76 ha). C'est le fait que ces espaces de landes aient subi une régression très forte en l'espace de quelques décennies qui donne leur valeur aux landes résiduelles. Il ne faut pas perdre de vue que ces landes dérivent de la forêt par défrichement, et que la dynamique naturelle conduit tout naturellement au retour de la forêt, dans un pas de temps bien plus rapide que pour les milieux tourbeux.

Le cas des prairies humides oligotrophes (type F, 13,35 ha) est un peu à part. Outre le fait qu'elles soient en continuité parfois indissociable avec les bas-marais acides (type G partie) et en lien fonctionnel avec les tourbières, elles sont beaucoup moins étendues spatialement et susceptibles d'abriter un important cortège d'espèces spécifiques (Scorzonère humble, Whalenbergie, Pédiculaire des bois...pour n'en citer que quelques unes). Ces espaces nécessitent un maintien des pratiques agricoles (pâturage extensif, fauche) pour conserver tout leur intérêt écologique.

Enfin les trois prairies de fauche (type A, 6,65 ha) louées à des agriculteurs n'appellent pas de recommandations particulières, si ce n'est la poursuite de la gestion actuelle, à savoir fauche pas trop précoce et fertilisation limitée, de façon à maintenir une diversité floristique élevée et en corollaire un intérêt entomologique.

Il apparaît en définitive que les surfaces qui peuvent nécessiter des interventions de type agricole ou pastoral sont assez étendues (environ 79 ha). Il est très certainement illusoire de penser que les financements publics liés à Natura 2000 en particulier permettront à l'avenir un entretien régulier de ces espaces. Cela doit inciter fortement à un zonage de l'espace conduisant à délimiter :

- des zones d'intervention prioritaire, compte tenu des enjeux écologiques ou paysagers
- des zones où une intervention ponctuelle est possible, selon les opportunités
- des laissées en libre évolution, dans un intérêt scientifique (étudier l'évolution des milieux), éthique (constituer des zones références de naturalité) et économique (limiter les investissements).

4.4.3 Récapitulatif des types de gestion

Cf annexe n° 4.1, état des parcelles 1ére et 2ème série.

Surfaces par parcelles en hectares

	Gestion	Gestion	Gestion conservatoire		
Parcelle	Agricole	Forestière	Prioritaire	Ponctuelle	Libre évolution
1		12,49			
2		8,03			
3		6,95	10,43	5,05	
4				3,60	8,09
5			18,35	19,35	2,32
6			5,17		5,30
7		27,58			
8		17,42			
9		6,22			
10				1,67	7,72
11		7,67			
12	4,67				
13		19,50			
14		20,48			
15	1,98				5,01
16		1,41			
Total	**6,65**	**127,75**	**33,95**	**29,67**	**28,44**

Accueil du public

La forêt dans son ensemble est le cadre de promenades et de randonnées à pied, à cheval, en ski ou en VTT, à travers des circuits balisés ou selon les désirs de chacun. Ces présentes activités n'ont aucune incidence sur la forêt, tout au plus elles doivent être canalisées.

En deux points, la fréquentation est plus importante :

- sur le Plateau de la Verrerie où un sentier de découverte du milieu et en particulier de la tourbière a été installé et dont il convient de s'assurer de sa pérennité et de la conservation de cette tourbière; il passe au point de vue du Roc du Vacher qui permet de découvrir la plaine Roannaise ; le fauchage de l'aire d'activité de cerf- volants qui s'étend sur plusieurs ha doit être restreint dans le temps sous peine de faire disparaître localement la lande à callune,
- au niveau du rocher de Pierre Châtel équipé pour l'escalade, où toute mesure réglementaire de sécurité doit être appliquée.

L'accueil du public a peu d'influence sur la gestion de la forêt même si cette activité doit être encadrée.

TITRE 5 : PROGRAMME D'ACTIONS

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Délimitation et bornage : les limites, sur environ 8500 m, sont plus ou moins litigieuses. Mais la commune est dans l'impossibilité de pouvoir financer une opération d'envergure. Aussi la recherche, en concertation avec les propriétaires riverains et en priorité à l'occasion des coupes et des travaux, des indices « bornes », talus, cépées, traces de peinture ...est le seul moyen de mettre en place des limites acceptables. Ce n'est qu'en cas de désaccord que la procédure de délimitation et de bornage doit être mise en oeuvre. Les parcelles 1A, 2A, 2B, 6, 10, 11A, 11B, 14A, 15C et 16 sont les plus concernées. Ces limites peuvent être matérialisées par des « bornes » et de la peinture ; il est important d'y repasser régulièrement pour les entretenir d'autant plus qu'il a été est difficile de les mettre en place et que le riverain ne les connaît pas mieux.

Le foncier est caractérisé par l'existence de petites parcelles détachées des cantons les plus importants. Il parait très judicieux d'essayer d'échanger ces parcelles quand l'occasion se présente afin de constituer des unités de gestion plus importantes ; sont concernées en priorité les parcelles forestière 1B, 2B et 16. De même, une réflexion doit être menée afin de savoir s'il faut conserver dans le régime forestier les parcelles faisant l' objet d'une exploitation agricole continue, dont les limites sont parfois incertaines.

Dans tous les cas, la nécessité de régulariser les usages de certaines parties de la forêt par le pâturage ou diverses activités liées au tourisme (dont l'équipement du rocher de Pierre-Châtel pour l'escalade) nécessite l'établissement de conventions à passer entre la commune et l'utilisateur.

5.2 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

Eclaircie	Surface ha	Rotation ans	Prélèvement m3/ha /passage	Volume présumé réalisable m3
1ére	46,87	7 à 8	55	2578
2ème	61,14	8	60	3668
3ème	18,90	9	75	1418
4ème	11,00	10	90	990
Total	**137,91**			**8654**

Le tableau ci-dessus montre la surface à parcourir et le volume à prélever pendant la durée d'application de l'aménagement.

La récolte totale représente 4,18 m3/ha/an de surface parcourue, et 4,82 m3/ha/an pour la surface de la 1ére série, soit par rapport à la récolte passée de 1,95 m3/ha/an, une sensible augmentation. Ces résultats vont continuer de progresser avec l'entrée en production de l'ensemble des peuplements de la forêt.

Règles de culture

L'existence d'une mosaïque de peuplements avec plusieurs essences et stades de développement dans la même parcelle impose de s'adapter à cette situation; l'ordre de passage en coupe et les rotations doivent aussi tenir compte des parties déjà parcourues et de la volonté d'arriver en fin d'application de l'aménagement à obtenir des coupes plus homogènes dans l'espace et en qualité.

Une sylviculture de rattrapage sera menée ; la nature des produits de la première éclaircie mécanisée impose d'effectuer une éclaircie systématique 1 ligne sur 5 et sélective sur les autres lignes, à vendre à l'unité de produits. Le prélèvement prévu est très différent selon les essences, plus du simple au double entre un peuplement complet de douglas et un peuplement plus ou moins dense d'épicéa ou de sapin (de 30 m3 à plus de 60 m3/ha).

L'épicéa ne doit pas être favorisé quand il se trouve en mélange ; il doit être tenu compte des semis de sapin pectiné quand ils apparaissent sous certains peuplements de pin sylvestre très médiocres.

L'ORLAM Monts du Forez préconise l'utilisation du facteur d'espacement Ho/Densité afin de décider du moment de passage en coupe. Les valeurs retenues après éclaircie sont de 25 pour l'épicéa, de 27 pour le douglas, de 23 pour le sapin et de 25 pour les pins sylvestre ou laricio de Corse.

Programme d'assiette des coupes

Les surfaces indiquées sont les surfaces parcourues.

Année	Parcelle	Surface	Essence	Age	Eclaircie	V/ha m^3	Volume présumé réalisable	Total par exercice
2004	9	6,22	EPC/PS	46	I	70	435	435
2005	7 pie	11,00	DOU	47	III	85	935	1396
	7 pie	2,00	EPC	47	I	60	120	
	8 pie	4,00	EPC	48	I	75	300	
	8 pie	0,90	EPC	28	I	45	41	
2006	7 pie	2,90	S.P	48	I	75	218	218
2007	13 pie	2,46	EPC	49	I	60	148	370
	13 pie	2,96	S.P	49	I	60	178	
	13 pie	1,09	P.S	49	I	40	44	
2008	1 B	0,44	DOU/S-PC	38	I	45	20	246
	11 B pie	1,10	SP/EPC	50	I	55	61	
	13 pie	2,07	S.P	49	II	70	145	
	13 pie	0,79	S.P	49	I	25	20	
2009	14 A pie	0,28	EPC	32	I	30	8	379
	14 A pie	0,80	DOU	51	II	75	60	
	14 A pie	0,71	S.P	51	II	50	36	
	14 A pie	1,98	S.P	51	II	50	99	
	14 A pie	2,34	DOU/EPC	51	II	75	176	
2010	8 pie	2,9	EPC	53	II	75	218	336
	8 pie	3,40	P.S	54	I	30	102	
	16 pie	0,41	EPC/S.P	83	I	40	16	
2011	11 A pie	6,20	S.P/EPC	53	II	60	372	950
	7 pie	2,30	DOU	54	II	75	173	
	8 pie	1,65	DOU	54	II	75	124	
	13 pie	3,75	DOU	54	II	75	281	
2012	8 pie	2,40	EPC	35	I	30	72	694
	14 A pie	11,30	EPC	54	II	55	622	
2013	7 pie	11,00	DOU	57	IV	90	990	1148
	7 pie	3,65	S.P	55	I	25	91	
	8 pie	2,67	S.P	57	I	25	67	
2014	7 pie	2,90	S.P	56	II	75	218	653
	9	6,22	EPC/P.S	56	II	70	435	
2015	7 pie	2,00	EPC	57	II	65	130	475
	8 pie	4,00	EPC	58	II	75	300	
	8 pie	0,90	EPC	38	II	50	45	
2016	1 B	0,44	DOU/S-PC	46	II	60	26	173
	7 pie	3,00	EPC	39	I	25	75	
	11 B pie	1,10	SP/EPC	56	II	65	72	
2017	7 pie	0,70	DOU	30	I	35	25	660
	14 B	1,85	DOU	30	I	35	65	
	13 pie	2,46	EPC	59	II	65	160	
	13 pie	2,96	S.P	59	II	65	192	
	13 pie	1,09	P.S	59	II	45	49	
	13 pie	2,07	S.P	58	III	70	145	
	13 pie	0,79	S.P	58	II	30	24	
2018	13 pie	3,65	DOU	30	I	35	128	533
	14 A pie	0,28	EPC	41	II	35	10	
	14 A pie	0,80	DOU	60	III	75	60	
	14 A pie	0,71	S.P	60	III	55	39	
	14 A pie	1,98	S.P	60	III	55	109	
	14 A pie	2,34	DOU/EPC	60	III	80	187	

5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux

Groupe d'aménagement	Surface (ha)	Essence	Coût €/ha	Observations
Régénération	18,20	Sapin pectiné, douglas , pin sylvestre et laricio	3500	forfait
Amélioration	102,60	Diverses	600€/an	en moyenne

Les travaux de régénération portent sur le reboisement de friches sur 18,20 ha. Sur cette surface, 16,90 ha sont susceptibles de bénéficier d'aides publiques du budget de l'état. Les conditions régionales d'attribution, techniques et financières, sont fixées par un arrêté du préfet de région en date du 31 mars 2003.

S'il est souhaitable de boiser ces 16,90 ha de terrains improductifs au plus tôt, le propriétaire doit pouvoir engager sur 4 ou 5 ans des dépenses permettant d'assurer la pérennité du reboisement, c'est à dire environ 40 % du prix du montant du forfait à l'ha, soit 1400 €/ha.

Toutefois, il est possible d'envisager ces travaux en deux tranches, qui répondent aux critères de l'arrêté du 31 mars 2003 :

- une tranche parcelles 2A et 2C pie, ensemble 5,60 ha,
- une tranche parcelle 1A partie, sur 11,30 ha.

Ces investissements paraissent plus faciles à pouvoir être réalisés après la fin de la période de remboursement du prêt du FFN, surtout pour la deuxième tranche ; mais dans tous les cas, c'est le propriétaire qui juge de l'opportunité d'engager ces reboisements, surtout en fonction de ses disponibilités financières du moment.

Par contre, il est souhaitable de procéder au plus tôt au reboisement des parties inéligibles à ces aides qui ont été déboisées ou sont en nature de friches, parcelles 2A sur 0,93 ha, 11A pie sur 0,20 ha et 11 B pie sur 0,17 ha.

En raison de la présence du chevreuil, une plantation à faible densité avec protections individuelles semble une bonne solution ; les régions de provenance des plants figurent en annexe VI de l'arrêté préfectoral. L'arrêté préfectoral laisse aussi la possibilité, au titre de la diversification, d'effectuer certaines opérations d'amélioration à but écologique ou paysager, dans la limite de 20% de la surface du projet.

Les travaux d'amélioration sont limités :

- ouverture ou entretien du périmètre sur 850 m/an en moyenne, 260 €/an,
- dégagements de plantations parcelle 7 sur 2 ha, parcelle 13 sur 4 ha et parcelle 16 sur 1 ha, ensemble 3120 €,
- nettoiements/dépressages parcelle 7 sur 4,50 ha et parcelle 8 sur 3 ha, ensemble 1950 €.

Il est très souhaitable de conserver, voire de favoriser au moment des dégagements et des éclaircies, une proportion de 2/10 de feuillus en mélange, de préférence par bouquets dans l'ensemble des parcelles.

Pour mémoire, l'entretien du réseau routier est à assurer directement par la commune en régie communale et se limite dans un premier temps à faire des saignées sur la chaussée pour éviter le ruissellement sur la voirie récemment créée.

Ces seuls travaux supposent que les premières éclaircies peuvent être commercialisées sans difficultés et ne prennent pas en compte le balivage des taillis pouvant être délivrés à des habitants de la commune.

Voire fiche dépenses pour travaux ci après.

5.3 PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

5.3.1 Actions sur les milieux ouverts

Type d'action	Action	Localisation	Milieux	Priorité de mise en oeuvre	Action prévue au Docob
Animation	Sensibiliser les acteurs locaux à l'opportunité de fusionner les 2 sites Natura 2000, afin de faciliter différentes opérations et suivis	Sites Natura 2000	tous	**	Non
Animation	Redéfinir les modalités d'entretien de la zone de loisirs « Cerf-volant » et établir une convention d'utilisation	La Verrerie	Landes à callune B, B' C	***	Non
Animation	Valider la zone de non intervention avec les différents acteurs : commune, APCPNR, exploitants agricoles potentiels	Toutes zones ouvertes	Toutes landes et prairies A à F	***	Non
Suivi	Une fois déterminées les zones de non intervention, compléter le réseau de placettes de suivi des différents écosystèmes initié en 2002 par le CBNMC	Toutes zones ouvertes	Tous milieux	***	Partiellement 03, 42
Animation	Etudier la faisabilité technique et économique d'un pâturage extensif	La Verrerie	Prairies humides Landes en partie	**	Oui 42
Etude complémentaire	Etablir une carte topographique de la tourbière des Narces : chenaux, drains, buttes, pour un suivi ultérieur des zones d'affaissement et d'érosion	Tourbière des Narces	Complexe tourbeux G	***	Non
Etude	Etude des populations d'odonates, Agrion de Mercure en particulier. A réaliser de préférence avec les autres secteurs tourbeux des Monts de la Madeleine (FD Assise, tourbières N2000 42)	La Verrerie, les Narces	Complexes tourbeux G	*	Oui 03, 42
Restauration	Colmatage des drains de la tourbière des Narces, après défrichement localisé	Les Narces	Complexe tourbeux G	***	non
Restauration	Poursuite du défrichement des Narces. En priorité la petite zone de haut-marais au nord, abritant la Canneberge.	Les Narces	Complexe tourbeux G	*	Oui 03
Suivi	Suivi des populations de papillons : Cuivré de la Bistorte et Damier de la Succise. Id odonates : étudier l'ensemble des sites tourbeux	La Verrerie, les Narces	Complexes tourbeux G	**	oui
Suivi	Suivi des populations d'espèces végétales remarquables. Pas de temps de 3 ans. Nécessité de conduire ces suivis simultanément sur les 2 sites avec le même expert.		Tous milieux	**	Oui 03, 42
Suivi Expérimentation	Etrépages localisés et creusement de 2-3 gouilles à titre expérimental. Suivi de la colonisation	La Verrerie	Haut marais G	x	Oui 42

Rappel des moyens financiers prévus dans les documents d'objectifs, hors missions d'animation générale, coordination, communication portant sur d'autres espaces que ceux de la commune de St Nicolas des Biefs. Montants annuels moyens en euros TTC

Action	Pas de temps	Docob 03 2001 - 2006	Docob 42 2002 - 2007	Total
Suivi des landes et tourbières (inclut suivi espèces végétales patrimoniales)	1 an Allier 2 ans Loire	2080	1779	3859
Défrichement Narces	1 an	2540		2540
Suivi insectes	6 ans Allier 3 ans Loire	130	762	892
Suivi piezzomètre	6 ans		635	635
Total		4 750	3 176	7 926

La mise en place d'un pâturage extensif sur le plateau de la Verrerie est envisagée dans le Docob Loire sous la forme d'un contrat territorial d'exploitation, donc hors financements FGMN.

Outre ces actions ciblées sur une entité géographique le docob Loire prévoit des actions transversales, pour des montants financiers élevés, dont une étude hydraulique des tourbières.

Avec la baisse importante des moyens FGMN alloués en 2003 et la poursuite du gel de la mise en oeuvre du docob Loire, la réalisation de ce programme se trouve contrariée. Cela renforce la nécessité d'harmoniser la gestion des différents sites Natura 2000 d'une part, et de rechercher d'autres financements d'autre part (Communautés de communes, conseils généraux, Agence de l'eau...).

5.3.2 Actions sylvicoles

La parcelle 3 partie, sur 6,95 ha, sera traitée en futaie irrégulière par pied d'arbres, sans référence à un quelconque effort de régénération.

Elle passera en coupe à la rotation de 8 ans. Surface à parcourir 4,37 ha.

Années : 2008, 2016

Prélèvement : 50 m3/ha Volume annuel présumé réalisable : 29 m3/an

Règles de culture :

L'objectif est de retourner progressivement à une hêtraie-sapinière, en allongeant au maximum dans le temps le renouvellement du peuplement existant, et en tirant parti des semis spontanés. Il faut donc poursuivre des éclaircies vigoureuses, afin que la lumière pénètre dans le peuplement et que les tiges soient vigoureuses et donc longévives. Lors de ces opérations on extraira les tiges récoltables (à partir de 25 de diamètre) se développant dans la dépression périphérique de la tourbière (type 14), afin de laisser se reconstituer un peuplement de bouleau pubescent dans cette zone.

Une attention particulière sera portée aux stations de Lycopode, en évitant sur celles-ci le passage des engins de débardage et en y limitant les dépôts de rémanents. Quelques branches ne gênent aucunement, inutile de « faire propre » et d'investir de l'argent en nettoyage.

5.4 OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

En dehors des actions sur les milieux ouverts, les coupes et les travaux à effectuer dans les peuplements doivent viser à assurer ou conserver un bon mélange des essences, feuillus-résineux, et à faire des éclaircies suffisantes en intensité. C'est à ces conditions que sont obtenus des peuplements plus stables et résistants vis à vis des autres facteurs du milieu.

Un certain nombre d'arbres morts peuvent être conservés ; toutefois, les épicéas dépérissants doivent être systématiquement récoltés pour le risque phytosanitaire qu'ils présentent.

5.5 GESTION DE LA FAUNE

Un bon équilibre sylvo-cynégétique est à rechercher pour le chevreuil, à travers des plans de chasse plus élevés. Dans un premier temps, il parait préférable d'installer des protections pour les plants au moment du boisement, dépense prise en charge dans les dossiers de demande subvention, même si par ailleurs les peuplements éclaircis vont être plus favorables à l'alimentation et au cantonnement du gibier dans les peuplements déjà constitués.

5.6 DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Nous avons vu que l'utilisation de la forêt par le public est diffuse dans l'espace et dans le temps, et qu'elle ne doit pas évoluer beaucoup à l'avenir puisque pratiquée essentiellement sous la forme de parcours de randonnées.

Toutefois, le site de la Verrerie a été équipé pour permettre la découverte des landes et de la tourbière. La fréquentation y étant modeste, ces équipements suffisent amplement. Le site des Narces doit rester à l'écart de toute fréquentation touristique.

La circulation motorisée reste pour l'instant souvent cantonnée sur les chemins ruraux ou d'exploitation. Une attention particulière doit être portée sur le Plateau de la Verrerie ou la circulation des motos est constatée. Des mesures d'information, voire de répression sont à envisager.

5.7 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Les derniers travaux d'aménagement de routes figurant au schéma directeur de desserte forestière ont été achevés en début d'année 2003 et paraissent suffisants pour assurer la desserte de la forêt.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ALLIER

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation

30 octobre 2003

Date d'affichage

30 octobre 2003

Objet de la délibération

Projet d'aménagement de la forêt communale.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT NICOLAS DES BIEFS**

Séance du 7 novembre 2003

L'an deux mil trois, le 7 novembre à 20heures30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BLETTERY Jean Michel

Présents : Mrs BLETTERY Jean-Michel, MARTIN, DESCLOITRE, BLETTERY Dominique, MAURER, EPINAT Christophe.
Mesdames GAILLEDREAU, DEVAUX,

Absents excusés : DEMANUELE Daniel.

Absente non excusée : MASSON Caroline.

Secrétaire de séance : GUFFROY Jocelyne.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la forêt communale relevant du régime forestier établi par l'Office National des Forêts pour la période de 2004-2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet.

MAIRIE de SAINT-NICOLAS DES BIEFS ★ 03 (Allier) ★

Certifié exécutoire le 17 novembre 2003.

Pour extrait conforme
SAINT NICOLAS DES BIEFS
Le 7 novembre 2003

LE MAIRE
Jean-Michel BLETTERY

MAIRIE de SAINT-NICOLAS DES BIEFS ★ 03 (Allier) ★

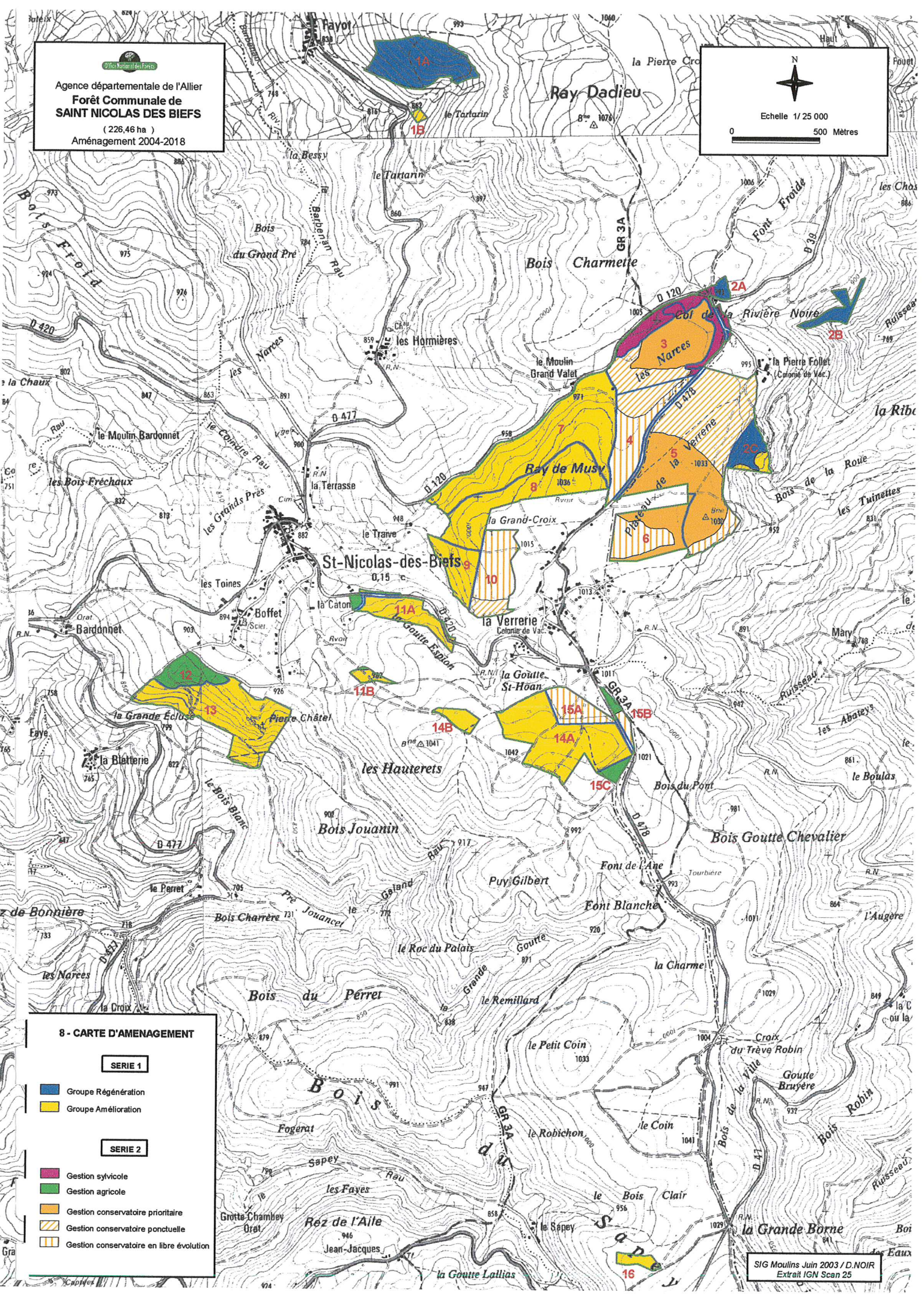
Agence départementale de l'Allier
Forêt Communale de
SAINT NICOLAS DES BIEFS
(226,46 ha)
Aménagement 2004-2018
N
Echelle 1/ 25 000
0
500 Mètres
8 - CARTE D'AMENAGEMENT
SERIE 1
Groupe Régénération
Groupe Amélioration
SERIE 2
Gestion sylvicole
Gestion agricole
Gestion conservatoire prioritaire
Gestion conservatoire ponctuelle
Gestion conservatoire en libre évolution
SIG Moulins Juin 2003 / D.NOIR
Extrait IGN Scan 25
1A
1B
2A
2B
2C
3
4
5
6
7
8
9
10
11A
11B
12
13
14A
14B
15A
15B
15C
16
Ray Dadieu
Bois Charmette
Ray de Musy
Bois Froid
Bois du Grand Pré
Bois Jouanin
Bois du Perret
Bois du Pont
Bois Goutte Chevalier
les Hauterets
Puy Gilbert
Font Blanche
Font Froide
Col de la Rivière Noire
les Narces
la Pierre Follet
le Moulin Grand Valet
les Hormières
la Terrasse
le Moulin Bardonnet
les Bois Frechaux
les Grands Près
le Traive
la Grand-Croix
St-Nicolas-des-Biefs
la Verrerie
la Goutte Eslion
la Goutte St-Hoan
la Caton
Boffet
Bardonnet
les Toines
la Grande Écluse
Pierre Châtel
la Blatterie
Faye
le Perret
Bois Charrère
le Roc du Palais
le Remillard
le Petit Coin
le Robichon
le Coin
le Bois Clair
le Sapey
la Grande Borne
Rez de l'Aile
Grotte Chambey
Jean-Jacques
la Goutte Lallias
les Faves
Fogerat
Sapey
Croix du Trève Robin
Goutte Bruyère
la Charme
Font de l'Ane
Tourbière
l'Augère
le Boulas
Mary
les Abateys
Bois de la Roue
les Tuinettes
Plateau de la Verrerie
la Ribe
Bois de la Ville Robin
Bois Blanc
Pré Jouancel
Gelard
Gourre Grande
Ruisseau
Rau
GR 3A
D 120
D 478
D 477
D 420
D 39
R.N.

Office National des Forêts

Agence Départementale de l'Allier

Forêt Communale de
SAINT NICOLAS DES BIEFS
(226,46 ha)
Aménagement 2004 - 2018

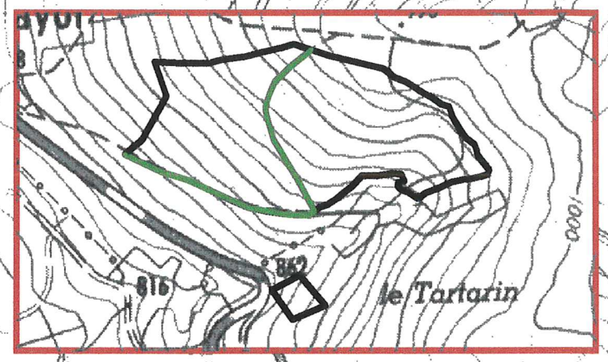

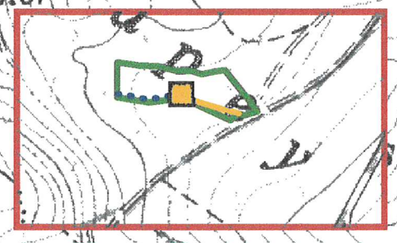

6 - CARTE DES EQUIPEMENTS DE DESSERTE ROUTIERE

VOIES DU DOMAINE PUBLIC

- Route départementale
- Route communale

VOIES DU DOMAINE PRIVE

Accessibles aux grumiers

- Chemin rural empierré
- Chemin rural en terrain naturel

Pistes

- Chemin rural
- Piste d'exploitation

Autres equipements

- Place de dépôt

0 200 400 Mètres

5 - CARTE DES ELEMENTS REMARQUABLES

HABITATS

- Boulaie - saulaie hydromorphe DH 91D1
- Complexe de tourbière active DH 7110
- Lande à callune DH 4030
- Pentes rocheuses siliceuses DH 8220
- Prairies humides oligotrophes DH 6410
- Prairies maigres de fauche DH 6510

ESPECES VEGETALES

- Canneberge
- Lycopode en massue
- Petite scutellaire
- Rhynchospore blanc
- Rossolis a feuilles ronde (stations isolées)
- Rossolis à feuilles rondes (2 enveloppes)
- Whalenbergie

ESPECES ANIMALES

- DS Damier de la Succise
- CB Cuivré de la Bistorte
- AM Agrion de Mercure

ZONAGES

- Périmètre forestier
- Limites ZNIEFF 2 (Allier)
- Site NATURA 2000 (Allier) et ZNIEFF 1
- Site NATURA 2000 (Loire) et ZNIEFF 1

0 200 400 Mètres

Office National des Forêts

Agence Départementale de l'Allier

Forêt Communale de SAINT NICOLAS DES BIEFS

(226,46 ha)

Aménagement 2004 - 2018

Office National des Forêts

Agence Départementale de l'Allier

Forêt Communale de
SAINT NICOLAS DES BIEFS
(226,46 ha)
Aménagement 2004 - 2018

7 - CARTE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

- GR 3A
- Sentier de randonnée
- Sentier éducatif
- Piste de ski de fond
- Parking
- Point de vue ou Rocher d'escalade

0 200 400 Mètres